

# Dialogue entre collectivités, MDA et associations

Co-concevoir  
les projets au  
service de la  
vie associative

Actes des 55èmes Rencontres  
Nationales des Maisons des  
Associations

du 22 au 24 juin 2022 à Roanne



# Rencontres co-organisées par le RNMA et la Ville de Roanne

avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de notre partenaire la MAIF, et de la Maison des associations de Roubaix.



---

## Réalisation de ces actes :

Retranscription des bandes sons : Rozen MORVAN

Coordination, écriture et mise en page : Paul BUCAU, Stéphane OLE, Marie LAUWERS du RNMA.  
Gaëlle Maisonneuve, graphiste à l'Espace Associatif de Quimper.

Crédit photos : Philippe VENCESLAU-DE-JESUS, MDA de Roubaix, Marie Lauwers, RNMA

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
Les Maisons des Associations.....	4
Le Réseau National des Maisons des Associations.....	4
Les Rencontres nationales du RNMA.....	5
<b>MOTS D'OUVERTURE</b> .....	<b>6</b>
Mots d'accueil de la Ville de Roanne.....	6
Marie-Laure Dana-Burnichon, élue à la Vie Associative Ville de Roanne	
Mots d'introduction du RNMA.....	7
Thomas Lauwers, administrateur du RNMA	
<b>Actions et dispositifs inspirants</b> .....	<b>11</b>
Le Comité de vie associative de Dijon.....	12
Les Blablassos de la MAAM.....	16
Les Pauses Café Asso de Roanne.....	19
L'Observatoire citoyen des politiques publiques de Saint-Herblain.....	21
Le Conseil Local de la Vie Associative de Malakoff.....	26
<b>Ateliers</b> .....	<b>30</b>
L'intermédiation du bénévolat.....	31
Les événements inter-associatifs.....	34
Les CLVA et assises de la vie associative.....	36
<b>Tables rondes</b> .....	<b>38</b>
Présentation du groupe de travail « Fait associatif et territoires » - IFMA.....	39
Entre dialogue et co-conception de l'action en faveur des associations.....	51
<b>World-café - projets collectifs et informels</b> .....	<b>70</b>
Table 1 - Quelle attente des projets collectifs envers ma MDA ?.....	71
Table 2 - Lien entre les quartiers et les types de projets.....	73
Table 3 - L'émergence des collectifs : différences avec les associations ?.....	75

# Avant-propos

## Les maisons des associations

Le rythme soutenu de créations d'associations témoigne d'un fort dynamisme associatif sur l'ensemble de la France. Celui-ci est cependant freiné par une relative fragilité des structures associatives (isolement, faiblesse des moyens, durée de vie parfois très brève), et par le morcellement des initiatives. Il se heurte également à la méconnaissance des dispositifs d'aide existants. Afin de soutenir et encourager l'action des associations locales, les Maisons des associations ont pour but de leur fournir des outils pour répondre au mieux à leurs besoins.

### Des pôles de ressources

Les Maisons des associations sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création (choix d'un statut juridique), développement, difficultés rencontrées... Elles mettent à leur disposition les moyens et ressources (information, documentation, accompagnement de projets...) nécessaires à leur épanouissement et à leur développement.

### Des espaces d'accueil, de rencontres et d'échanges

Elles contribuent à aider les associations à entrer en relation avec d'autres, en les aidant à se faire connaître et à valoriser leurs actions auprès du public. Elles soutiennent l'émergence de projets inter-associatifs.

### Des lieux ouverts aux dynamiques locales

L'action des Maisons des associations est locale. Elles s'adressent aux associations de tous secteurs d'activité, sans condition d'appartenance idéologique ou fédérative, dans le respect de leur spécificité. Elles sont de statut associatif ou municipal.



## Le Réseau National des Maisons des Associations : une Fabrique de communs

Depuis 1994, l'histoire du Réseau est celle de responsables de Maisons des associations (associatives et publiques) qui ont décidé de se rencontrer régulièrement afin de mieux se connaître, d'échanger et de co-construire des réponses communes aux défis qu'ils rencontrent.

Le Réseau est aujourd'hui une Fabrique de communs au service de la vie associative territoriale grâce à la promotion, le partage et le développement de projets associatifs.

Le RNMA agit avec et auprès de plus de 80 structures membres, MDA (associatives ou services de collectivités), réparties sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer, chacun apportant sa pierre à l'édifice, en tirant quelque chose pour son territoire, tout en participant à la construction d'un savoir, d'un apport transmissible à d'autres territoires et d'autres MDA.



Il organise désormais chaque année des réunions en région, des journées thématiques d'échanges de pratiques, des formations, colloques et séminaires. S'appuyant sur la confiance accordée par des partenaires du secteur public, associatif, mutualiste et coopératif, le RNMA participe grâce à ses actions, au développement de la vie associative sur les territoires.

Toute l'information du RNMA sur [www.rnma.fr](http://www.rnma.fr)



## Les rencontres nationales du RNMA

Les rencontres nationales sont toujours un moment fort et riche de la vie du réseau. C'est, en effet, un temps de partage, de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des membres.

C'est d'abord la rencontre avec les enjeux de la vie associative. Les rencontres sont toujours portées sur une thématique qui fait écho aux problématiques de ses membres et à l'actualité de la vie associative. Aujourd'hui, chacun est pris dans son activité quotidienne, les rencontres sont un temps pour prendre du recul sur son activité et ses pratiques.

C'est aussi une rencontre humaine qui permet de tisser des liens forts entre les participants et de faire réseau. Faites de réflexions et de débats, les rencontres sont également un moment de convivialité.

C'est enfin la rencontre avec un territoire et une Maison des associations. Chaque édition des rencontres nationales est organisée dans une Maison adhérente au réseau. C'est un moyen de découvrir concrètement le travail de cette Maison accueillante, mais également les spécificités du tissu associatif local et du territoire. La préparation et la mise en œuvre des rencontres sont le fruit d'un travail de co-construction entre la Maison accueillante et le Réseau national.





## Marie-Laure DANA-BURNICHON, éluë à la vie associative de la Ville de Roanne

Pour nous c'est un réel plaisir d'accueillir tout ce monde associatif à Roanne, pour ces rencontres nationales.

La Ville de Roanne a proposé au RNMA d'orienter ces journées sur le "**Dialogue entre collectivités et associations**". En effet, la crise Covid a mis entre parenthèse les multiples rencontres avec les associations.

Les associations ont dû s'adapter et évoluer dans leurs pratiques, repenser leur plan d'actions, adapter leurs modes de gouvernance.

Un travail de réorganisation de la vie associative roannaise s'impose à nous, notamment sur la répartition des locaux, et la construction du projet associatif.

C'est pourquoi la Ville de Roanne a modernisé le fonctionnement et l'organisation du comité de pilotage de la vie associative, créé il y a plusieurs années maintenant, pour aller vers une instance plus flexible dans la nomination de ses membres et dans son fonctionnement, pour qu'il soit moins consultatif, et plus participatif, notamment avec les préparations des InterAssos et du forum des associations 2023.



L'éclairage de ce colloque sera également l'occasion de partager des expériences inspirantes pour nous tous. Je me réjouis d'ores et déjà de la qualité de nos échanges, et vous souhaite à tous et à toutes un colloque enrichissant.





## Thomas LAUWERS

administrateur du RNMA,  
chargé de projets à la MDA  
de Roubaix



Ces 55èmes Rencontres Nationales sont centrées sur la question du « **Dialogue entre collectivités, MDA et associations : co-concevoir les projets au service de la vie associative** ».

Je souhaiterais proposer une légère reformulation pour privilégier la notion suivante « **Co-concevoir les projets au service des territoires en s'appuyant sur les spécificités de la vie associative et en les respectant** ».

Parmi ces spécificités propres à notre secteur, trois principales sont à mentionner :

- la présence des associations **au cœur des territoires et auprès des publics**,
- le **développement d'une expertise** de la part des associations sur leur champ d'activité,
- la **prise d'initiatives et la capacité d'innovation** des associations pour répondre aux problèmes qu'elles identifient.

**Pourquoi cette question du dialogue et de la co-conception des projets est aujourd'hui centrale au point d'en faire la thématique au cœur de nos rencontres nationales ?**



La première justification qui vient à l'esprit est celle du champ lexical mobilisé aussi bien par les acteurs publics que par les structures associatives.

Nous sommes en présence d'une terminologie large, avec des termes souvent employés comme des synonymes alors qu'ils correspondent à des réalités très variées :

**dialogue**

**participation**

**concertation**

**co-conception**

**co-construction**



**Il importe donc de bien définir les types de relations qui lient les acteurs sur un même territoire, cela commence par l'emploi de termes précis.**

➤ Le second point permettant de justifier le choix de ce sujet concerne la large palette de **dispositifs d'action publique**, ou de **décisions institutionnelles**, pouvant favoriser – ou non – la co-construction de l'action publique territoriale.

Je ne vais pas aborder présentement les décisions et dispositifs locaux, cela fera l'objet de temps d'échanges ultérieurs durant nos rencontres. Je m'attarderai plus particulièrement sur **quelques actualités à l'échelle nationale**.

En premier lieu, **la mise en place – ou non – d'une représentation institutionnelle de notre secteur à la juste hauteur de l'importance et de l'enjeu de notre vie associative**. Or, il n'y a plus – depuis plusieurs années – de Ministère dédié à la Vie Associative en France. 1,5 million d'associations, 15 à 20 millions de bénévoles, 1,8 million de salariés associatifs, 3,8% du PIB, 113 milliards d'euros de budget... mais aucun Ministère de plein exercice. Quel signal l'Etat envoie-t-il à la vie associative en lui refusant une représentation ministérielle pleinement dédiée ?

En deuxième point, **l'apparition d'un élément juridique issu d'une loi initialement non-reliée à la vie associative : le Contrat d'Engagement Républicain**. Pas de dialogue préalable, pas de prise en compte des avis formulés par les représentants du secteur associatif, et finalement un contrat qui s'impose aux structures associatives de manière unilatérale. Aucun échange, aucune réciprocité, caractère obligatoire, nous avons là tous les ingrédients d'une recette à ne pas reproduire en matière de dialogue sain entre acteurs publics et associations. Le réseau n'a évidemment rien contre le fait de formaliser des engagements liant les pouvoirs publics et le tissu associatif, mais nous avons toujours prôné la signature de documents dont les contenus sont pensés et construits collectivement par les parties prenantes avec une implication réciproque.

**Se doter d'un cadre partagé et d'une vision commune nous semble être un préalable pour garantir un dialogue respectueux dans une relation de confiance entre partenaires.**





Enfin, le retour à **des modalités de financement favorables à l'initiative associative** et à **la co-production de l'action publique territoriale**. Au cours de la dernière décennie nous avons assisté à une transformation structurelle des modalités de financement des actions associatives et donc à l'apparition d'une nouvelle configuration des relations entre pouvoirs publics et associations.

**Rappelons que deux solutions s'offrent à un financeur public pour soutenir l'action associative.**

## > La subvention

Cette première modalité est en très net recul. Je vous renvoie aux **travaux de Viviane Tchernonog** qui soulignent que sur les volumes de financements, les subventions représentaient



**La subvention, c'est quoi exactement ?** En résumé, il s'agit de moyens financiers alloués par les pouvoirs publics en reconnaissance des actions menées par les associations pour leur apporter un soutien. Dans ce cadre, le projet associatif pré-existe, l'initiative associative domine dans la relation avec les pouvoirs publics, les associations développent des actions en lien avec leurs compétences et en cohérence avec leur objet social. Il s'agit là d'un cadre sain et favorable au dialogue et à la co-construction.



## > Les appels à projets

La seconde modalité offerte aux pouvoirs publics est celle qui aujourd'hui s'impose. **Les contrats d'attribution de missions, les appels à projets et autres appels à manifestation d'intérêt** ont des conséquences sur la relation entre pouvoirs publics et associations, et plus largement sur la vie associative elle-même. Dans ce cadre, les pouvoirs publics mobilisent des compétences des associations pour aider la mise en œuvre de leurs propres politiques publiques.



C'est l'initiative des acteurs publics qui domine dans ce modèle, en imposant un cadre d'action, souvent dans un système concurrentiel, positionnant les acteurs associatifs comme des prestataires de services. Cela tend à éloigner les associations de l'esprit de leur projet associatif et de leur déclinaison opérationnelle. Cette modalité appauvrit la biodiversité associative, elle porte préjudice à l'innovation sociale et territoriale portée par les associations.

**Ces quelques éléments avaient pour but d'illustrer les enjeux soulevés par la question du dialogue et des relations entre pouvoirs publics et associations.**

**Le développement des territoires sur la base de relations équilibrées et constructives est dans l'ADN de notre réseau. Notre mission est de contribuer à la promotion d'expériences et d'outils favorables à l'implication mutuelle des acteurs territoriaux pour des objectifs qui dépassent leurs intérêts respectifs.**

Nous espérons que le programme de nos rencontres vous permettra de trouver des solutions concrètes pour tisser des relations multi-acteurs de qualités sur vos territoires.

**Bonnes rencontres nationales à toutes et à tous !**

Pour le Conseil d'Administration collégial du RNMA,  
Thomas LAUWERS, MDA de Roubaix



# Actions & dispositifs inspirants



## Le comité de vie de la MDA de Dijon

**Elodie Fievet**, directrice, et **Valérie Girard**, chargée de l'animation et de la communication à la Maison des associations de Dijon



## Les Blablassos de la MAAM, Amiens

**Céline Bray**, chargée de projets à la MAAM (Maison des associations d'Amiens Métropole)



## Les Pauses café Asso de Roanne

**Audrey Roure**, directrice de la vie associative & vie des quartiers à la Ville de Roanne



## L'observatoire citoyen des politiques publiques de Saint-Herblain

**Marine Lechevalier**, chargée d'évaluation des politiques publiques à la Ville de Saint-Herblain



## Le CLVA de Malakoff

**Juliette Choupin**, chargée de mission vie associative & solidarité internationale de la Ville de Malakoff

# Le comité de vie de la Maison des associations de Dijon



Elodie FIEVET, directrice de la MDA et Valérie Girard, chargée de l'animation et de la communication

## Le rôle de la MDA

Au sein de la Direction Proximité et Citoyenneté, deux services bien distincts en font partie : le service vie associative et le service démocratie locale, avec chacun un élu responsable.

La Ville de Dijon dispose d'une maison des associations municipale, rattachée au service Vie Associative. En effet, elle est le lieu mutualisé des ressources et des synergies de la vie associative dijonnaise. Elle permet au public, aux porteurs de projets et aux associations déclarées, de trouver une première réponse. Près de 200 d'entre elles y organisent leur travail administratif, leurs rendez-vous, leurs permanences.

En plus d'un soutien logistique, la MDA est un lieu ressource pour l'aide et le soutien au milieu associatif. Avec son Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative (CRDVA), la MDA renseigne, oriente et conseille les structures déclarées et les porteurs de projets. Elle fait le lien avec les autres institutions et organismes.

## Les actions travaillées en relation avec les associations

Contrairement à d'autres villes, Dijon n'a pas mis en place une charte d'engagement entre elle et le monde associatif, ni de conseil local de la vie associative, ce qui n'empêche pas d'avoir mis en place des relations avec les associations par d'autres leviers : des événements comme le Grand Déj' - forum des associations de Dijon, des assises de la vie Associative, ou encore la mise en place d'une instance comme le Comité de vie de la MDA.

## > Le Grand Déj - forum des associations

La ville de Dijon organise depuis 2001 le « **Grand Déj** », une manifestation qui a pour objectif de valoriser le rôle citoyen, social ou culturel des associations bourguignonnes en leur permettant de se regrouper sur une journée, en septembre, afin de présenter leurs activités, projets et productions au public ainsi qu'aux partenaires engagés ou potentiels. Environ 250 associations sont présentes pour 7 000 à 9 000 visiteurs chaque année.

C'est un forum des associations, organisé et soutenu par la ville de Dijon, qui est fait pour les associations mais aussi porté par elles. Le lancement de cet événement a eu lieu avec la mise en place d'un comité d'animation où les associations qui le souhaitent peuvent aussi prendre part à l'organisation. L'invitation a été faite aux associations qui venaient en tant que consommateurs afin qu'elles y participent et aident à améliorer l'évènement.



## > Les assises de la vie associative

Dans le prolongement de ce rassemblement des associations, la ville a déployé des assises annuelles des associations pour les inviter, chaque année, à définir leurs besoins et à débattre des projets. La première édition de l'évènement dijonnais s'est tenue en juin 2015. Il s'agit d'un grand temps d'échange où sont invitées toutes les associations. Il peut prendre différentes formes d'une année sur l'autre :

- quelquefois sur une journée entière, sont proposés des thèmes de travail avec des ateliers le matin et des restitutions en plénière l'après-midi.
- d'autres fois, sur une demi-journée ou en soirée.

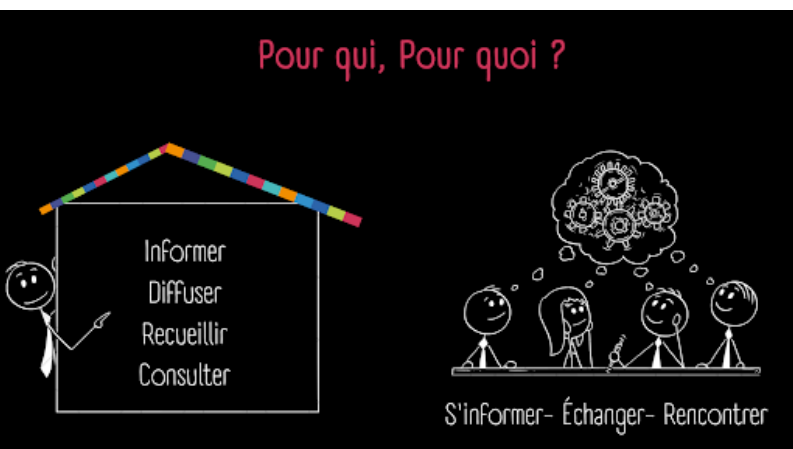
Ces assises sont des rencontres à thème avec la participation des élus, sous un format interactif. Elles contribuent à l'enrichissement des réflexions sur la vie associative, par la proposition de nouveaux projets.

## > Le comité de vie de la Maison des associations



Le comité de vie de la MDA est une assemblée de personnes choisies (l'évènement n'est pas ouvert au public, uniquement sur invitations) pour échanger. C'est également un moment pour informer un collectif autour de questions communes qui les concernent tous. C'est aussi une bonne occasion de rassembler différents acteurs, que ce soit des associations, mais aussi des élus, des intermédiaires, des personnes qui travaillent autour de la vie associative locale, pour avancer, se questionner, convoquer une assemblée sur différents sujets.

Les ordres du jour sont établis en amont, et répondent à des sujets du moment qui sont en lien avec le bâtiment et son utilisation, mais aussi en lien avec l'actualité associative locale, et l'actualité associative d'une façon plus générale.



### POUR QUI ?

Pour les agents de la Maison des associations et les services de la vie associative, pour les élus qui sont présents, pour toutes les associations hébergées à la MDA.

### POUR QUOI ?

L'objectif est double, d'un côté, pour la Ville et pour la MDA, il s'agit d'informer, diffuser, recueillir, consulter.

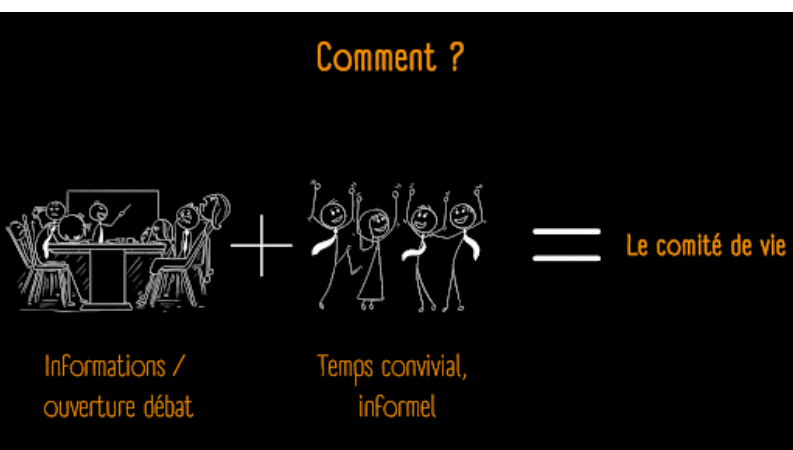
**Informer** sur tous les dispositifs liés à la vie associative, on est là sur quelque chose de plutôt descendant, avec des informations sur les actualités, l'agenda, les campagnes de subventions, les événements, les semaines à thème ...

**Diffuser** des informations sur le fonctionnement de la Maison (changement d'horaires, règlement et utilisation des locaux, etc, tous les points importants de fonctionnement).

**Recueillir** les besoins des associations en amont, avec l'installation d'une boîte à idées, permettant aux associations de suggérer, de faire des propositions de sujets, des questions.

**Consulter** les associations sur des projets d'amélioration, ou même par exemple pour la rénovation des locaux, cerner leurs besoins, leur permettre de faire part de leurs idées ...

Pour les associations participantes, il s'agit de **s'informer**, **d'échanger**, de **se rencontrer**.



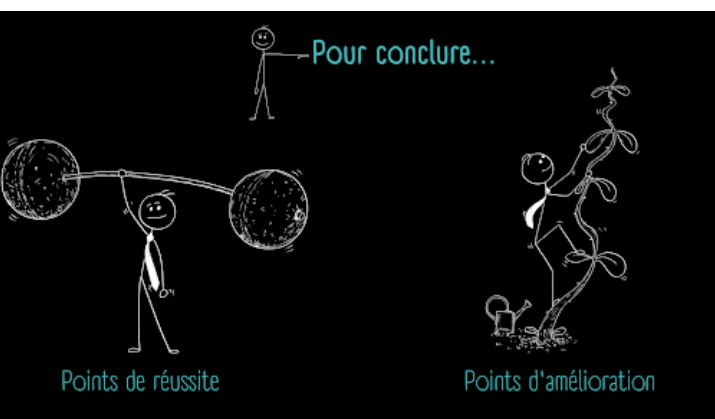
**COMMENT ?** information / ouverture de débat / temps convivial informel

La maison des associations envoie une invitation aux associations en plus des affichages dans ces locaux et dans chaque bureau, sur chaque porte : l'idée est de toucher un maximum d'associations.

Le comité est organisé de manière descendante. En effet, les associations sont informées de nouveaux événements.

Dans le cadre d'un projet de rénovation et extension de la maison des associations, une réflexion globale sur l'avenir de cet équipement a donc été engagé. Cela a permis de recueillir différentes options et besoins à proposer au Maire lors d'un comité de vie en mars 2022, mais aussi de présenter aux associations le scénario envisagé grâce aux différents retours.

Le comité est organisé de sorte à ce qu'il y ait une ouverture des débats où les associations sont écoutées. Toutefois les comités proposent un temps convivial où les associations se retrouvent, discutent entre elles avec les élus et les techniciens.



## Les réussites

Le Comité est honoré à chaque rencontre par la présence d'un élu dans un contexte non formalisé.

Il y a une participation orale très importante. En effet les participants n'hésitent pas à prendre la parole.

**Ce dispositif met en avant le rôle des MDA qui travaillent avec et pour les associations.**

Cependant, il faut souligner que c'est assez souvent les mêmes associations (une trentaine) qui se présentent au Comité. Aussi, malgré la communication, il est difficile de voir de nouvelles associations.

## Points d'amélioration

### > Une mobilisation difficile

Comme dans la plupart des villes, l'organisation de la vie associative à Dijon se frotte à des difficultés. La Ville essaie tant bien que mal d'ouvrir à la participation, comme associer les associations à la politique de la Ville. Cependant, les mobiliser reste difficile, cela peut s'expliquer par le fait qu'elles ont déjà leurs propres activités à mener, souvent de manière bénévole. Ainsi, cette demande en plus, ou à côté, même s'il s'agit de construire quelque chose dans leur intérêt, n'est pas toujours prioritaire.

# Les Blablassos de la MAAM



maison des  
associations  
d'amiens métropole

## Un nouveau format de rencontre pour les acteurs associatifs : les Blablassos de la Maam

De 2009 à 2020, il existait à Amiens les Cafés citoyens, qui réunissaient au minimum 3 associations dans les cafés. Chaque année, 5 à 7 Cafés citoyens étaient organisés. L'objectif derrière ce dispositif était de valoriser les associations sur les thèmes liés à la discrimination, l'égalité, l'environnement, le logement, le handicap, le monde associatif en général.

Ce dispositif a permis de valoriser près de 160 associations locales, et de toucher environ 1200 personnes.

Avec la crise sanitaire, il était devenu impossible d'organiser ces Cafés citoyens. Ces temps ayant mis en avant le besoin pour les associations de se rencontrer et d'échanger, il a fallu innover.

D'où la volonté de réunir des dizaines d'acteurs associatifs lors de Blablassos.



Céline Bray, chargée de projets à la MAAM, intervention en visio-conférence



### > Qu'est-ce qu'un blablasso ?

Le nom est emprunté à la Maison des associations de Tourcoing. Les Blablassos sont des espaces de parole entre acteurs associatifs sur des sujets qui les occupent ou les préoccupent, sur des projets qu'ils ambitionnent de développer, ou sur des besoins repérés. Ils sont libres d'accès et ont lieu à l'Espace Dewailly (où est situé la MAAM), en ligne, ou dans un local associatif d'Amiens Métropole.





## > Pourquoi lancer une nouvelle formule de rencontres en pleine crise sanitaire ?

Les associations veulent développer des projets, ou modifier leur modèle économique chamboulé face à la crise, d'autres cherchent à développer des activités adaptées à la situation sanitaire; le bénévolat est aussi remis en question. Echanger lors des Blablassos permet aux acteurs de se conseiller, d'envisager des mutualisations et des activités communes, plutôt que chacun de son côté, au risque d'être en concurrence.

Plus que jamais, les porteurs de projets ont besoin de temps de rencontre, c'est ce que nous constatons lors des entretiens d'accompagnement. Parfois, des associations ont des projets similaires sans le savoir, le Blablasso permet de les mettre en lien. Il faut préparer l'après crise sanitaire, mais pas seulement. Aujourd'hui, la mise à disposition de locaux est conditionnée au partage, à la mutualisation, l'attribution de subventions à l'interassociatif.

Et surtout, développer des projets multi-acteurs sur le territoire a beaucoup plus de sens. Les invités des Blablassos sont bien évidemment des associations, mais aussi les autres acteurs du territoire, dont des services de collectivités concernés par la thématique, pour éviter l'entre-soi associatif. La manière de travailler a aujourd'hui évolué; on ne peut plus se permettre de travailler dans son coin, et c'est tant mieux ! Les projets pluri-acteurs et la coopération interassociative apportent de la cohérence. Les Blablassos sont là pour encourager ces coopérations.

Pour la MAAM qui a impulsé les premiers thèmes, l'espoir est désormais que les associations, dans la mesure où elles connaissent le format et son intérêt, la sollicitent et demandent des Blablassos sur des thématiques particulières.

### Les modalités

- > Temporalités, horaires : dès que le besoin s'en fait ressentir
- > Sur inscription
- > Lieux : à la Maam ou en fonction du sujet





## Les thématiques

- **Récup, économie circulaire** : 16 février, de 18h à 19h, à distance  
Associations : Prêt à Tout, Les Restos du cœur, Les Robin.e.s des Bennes.
- **Le parcours des victimes de violences** : 23 mars 2021, de 18h à 19h, à distance  
Associations : APAP (Association Picarde d'Action Préventive), Centre Social Caps (Culture Animation, Prévention Sport), Centre social communautaire de Beaucamps-le-vieux, CIDFF 80 (Centre d'Information sur les Droits de Femmes et des Familles), Coallia, Dire non ! Les Bavardes, Maison pour tous - Centre social d'Abbeville.
- **Maintenir les activités sociales et culturelles en temps de crise** : 18 mai 2021, 18h à 19h, à distance  
Associations : Somme Congo Brazzaville, Entr'ages, MPT d'Abbeville, Centre culturel Léo Lagrange, Centre culturel Jacques Tati, Aratta, L'Acte Citoyen, Espace Associatifs de Quimper et quelques associations de l'île de France
- **Accessible mon asso ?** 2 décembre 2021, 11h-12h30, en format hybride (à distance et en présentiel)  
Associations : UFCV, APF France Handicap, Handiversité, commission pour l'Accessibilité



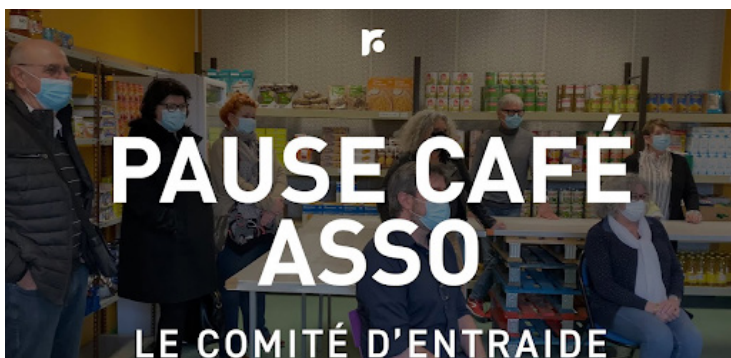
## Les participants

- **Animation** : Chargée de projets à la MAAM avec une fonction plutôt de modération, en partenariat avec une tête de réseau spécialiste de la thématique
- **Invités** : Bénévoles, salariés associatifs, porteurs de projets. Les autres acteurs du territoire peuvent venir.

## L'impact

Les Blablassos ont permis plus d'échanges de services par la suite entre associations. Ils ont aussi créé du lien, non seulement entre les associations, mais surtout entre les associations et la collectivité.

# Les Pauses Café Asso de Roanne



Face aux difficultés rencontrées par les associations en raison de la crise sanitaire, la mairie de Roanne crée un nouveau rendez-vous d'échanges avec les acteurs locaux : la pause café asso. L'idée était de retisser les liens avec les associations pour lesquelles il était compliqué de se voir en réunion et en présentiel.



Audrey Roure, Directrice  
Vie Associative & Vie des Quartiers

Le contact était difficile en cette période, il s'agissait de maintenir les liens et de retourner vers les associations soit téléphoniquement, soit au cours de réunions avec de petites jauges. Ces pauses café asso se déroulaient en réunions de petits groupes afin de promouvoir la convivialité, les échanges...



## > Les objectifs

Les pauses café asso avaient pour objectif de :

- Faire connaître les associations,
- Faire connaître leurs locaux

Les Pauses Café Asso s'organisent dans les locaux des associations qui souhaitent les accueillir. Cela a permis aux associations :

- D'identifier des associations
- De connaître des locaux associatifs
- De les identifier sur la ville de Roanne.

Pour ces pauses cafés assos, il a été défini des thématiques récoltées en amont par envoi de questionnaires soumis à l'ensemble des associations du territoire. Il s'agissait d'échanger sur une thématique précise assimilable à une formation entre associations, mais pas dans une logique descendante d'apport de contenu mais d'échange d'apport de contenu entre associations.

Ce concept a été créé au niveau de la ville de Roanne avec l'appui d'un partenaire local, la Ligue de l'Enseignement, pour mener ce cycle de pause café asso.

## > Invitation

Chacune des associations est invitée par mail essentiellement. Au départ, il y avait une limitation à 12 participants pour répondre à la réglementation sanitaire afin de favoriser un format propice à l'échange et au partage d'expérience. Ce temps d'échange a été défini mensuellement.

Ces pauses café Asso permettent de partager la vie associative avec l'ensemble des parties prenantes.

## > Apport

Afin de valoriser les associations qui accueillent les Pauses Café Asso dans leurs locaux, les services municipaux de la communication ont apporté leurs appuis par la réalisation de vidéos de présentation de l'association hôte, qui était relayée sur le site de la ville, sur le portail de la vie associative, sur les réseaux sociaux.

Cela a été mis en place comme un moyen d'inciter les associations à accueillir les pauses café asso dans leurs locaux. Ce dispositif a également apporté un temps d'échange et de partage d'expérience entre acteurs associatifs qui font la vie locale.



# L'observatoire citoyen des politiques publiques de Saint-Herblain

saint-herblain  
La Ville



Lors du Conseil municipal du 11 octobre 2021, l'équipe municipale herblinoise s'est engagée dans le cadre de son mandat politique à créer un observatoire citoyen des politiques publiques. Il s'agit d'une instance d'évaluation citoyenne, qui constitue un nouveau levier en faveur d'une citoyenneté active et concrétise la volonté de la Ville de développer une nouvelle forme de participation citoyenne tout en donnant une large place à la transparence de l'action municipale.



Marine Lechevalier, Chargée de mission évaluation des politiques - Saint-Herblain

«Cet observatoire entend renouveler et donner un nouvel allant au dialogue citoyen». Par ces quelques mots, Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain affiche son désir de ré-enthousiasmer la relation des citoyennes et citoyens avec la chose publique. Comment ? En leur donnant la possibilité d'analyser et d'évaluer les politiques publiques, via la création d'un Observatoire citoyen, une instance à nulle autre pareille dans la métropole.



«Ce dispositif est une démarche sincère qui vise à interroger et améliorer les politiques publiques. Il vise à faire travailler conjointement élus, citoyens et acteurs économiques, académiques et associatifs du territoire» expose ainsi Driss Saïd, adjoint chargé des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est une **instance participative chargée d'évaluer les politiques publiques municipales.**

Il a été officiellement créé lors du Conseil municipal du 11 octobre 2021.

Cette instance représente un nouvel **outil au service de la transparence et de l'amélioration de l'action publique.**

Les élus ont souhaité que, pour sa première évaluation, l'Observatoire citoyen se penche sur **le soutien municipal à la vie associative.**

## MISSIONS



- Evaluer la politique publique de soutien à la vie associative ;
- Produire un avis consultatif : une évaluation et des préconisations
- Porter ces éléments à la connaissance des élus.

Dès 2023, la Ville s'appuiera sur l'évaluation réalisée par l'Observatoire citoyen pour travailler **un nouveau schéma directeur de la politique publique associative.**

# L'action publique vue par les citoyens

## > Évaluer en toute transparence

L'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui un outil essentiel au service de l'amélioration de l'action publique. Elle consiste à mesurer les résultats d'une politique publique. Elle utilise pour cela différentes méthodes afin de parvenir à des analyses fiables, qui permettent d'éclairer la prise de décision publique. En plein développement dans l'administration, elle peine pourtant à se faire une place dans le débat public.

L'évaluation est confiée à un comité citoyen, actant la valeur du point de vue des habitants et associations et de leur expertise d'usage.

L'observatoire citoyen traduit l'engagement des élus en faveur de la transparence de l'action municipale et du rendre compte à la population. Mais aussi celui des participants qui s'investissent bénévolement à l'amélioration de l'action publique.

## > Premier sujet : le soutien municipal à la vie associative

Le premier sujet d'étude proposé par les élus a porté sur le soutien municipal à la vie associative. Avec plus de 600 associations, Saint-Herblain est depuis de nombreuses années un terreau riche en matière associative et de liens sociaux.

Cependant le secteur dans son ensemble est confronté à des difficultés structurelles : raréfaction des bénévoles, difficultés pour trouver des financements, etc.

Évaluer le soutien municipal aux associations, c'est rendre compte aux habitants, mais aussi réunir les conditions de la pérennisation des associations, et soutenir le dynamisme associatif. Les associations du territoire ont été invitées à participer à la démarche : l'observatoire citoyen a donc sollicité leur contribution dans le courant du premier semestre 2022.

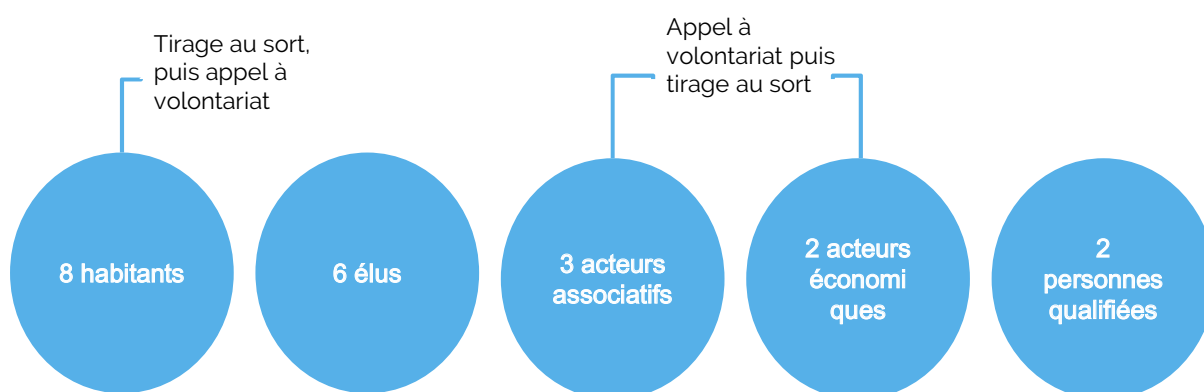
Cette évaluation aura pour mission de rendre compte aux Herblinois et Herblinoises et de réunir les conditions pour pérenniser et encourager le dynamisme associatif herblinois.

## Un dispositif nouveau

L'observatoire a été composé de sorte à garantir une diversité des participants. Il est composé d'habitants tirés au sort, d'élus de la majorité municipale et de l'opposition, d'acteurs associatifs et économiques, et d'experts.

## > Une diversité de points de vue

### COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN



**Sophie Guérin**, responsable vie associative à la FAL 44

**Lionel Prouteau**, maître de conférence émérite à l'université de Nantes, laboratoire LEMNA

Il s'agit d'un **engagement bénévole librement consenti de 3 années maximum sur des missions qui n'excèdent pas 8 mois chacune**. Novatrice dans son fonctionnement, il est probable que cette instance évolue au fil du temps en tenant compte de l'expérience.

## > Les objectifs

- **Améliorer** l'action publique ;
- Renforcer la **transparence** de l'action publique et rendre-compte à la population ;
- Favoriser la diffusion d'une **culture de l'évaluation** au sein de la collectivité ;
  
- Favoriser le développement d'une **citoyenneté active** ;
- Mieux cerner les **attentes des habitants**, mieux comprendre les résistances.
- Nourrir la **relation partenariale** entre la Ville et les acteurs associatifs et économiques.

## > L'accompagnement des participants

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est principalement accompagné par deux services:

- Le service évaluation et contrôle de gestion, qui fournit un appui méthodologique sur l'évaluation des politiques publiques;
- Le service en charge de la politique publique évaluée : pour 2022, le service Dialogue des territoires, politique de la Ville et vie associative

Afin de permettre aux participants de pleinement contribuer à l'évaluation de la politique publique associative, un programme de formation a été mis en place préalablement aux premiers travaux d'évaluation.

4 formations ont été proposées, portant sur l'environnement territorial d'une collectivité, les associations, l'évaluation des politiques publiques, et la prise de parole en public.

Les participants ont également accès à toutes les informations utiles sur le sujet évalué. Ils bénéficient aussi de temps de sensibilisation à l'évaluation des politiques publiques et à l'environnement territorial. Les participants sont accompagnés tout au long de la démarche par le service évaluation et contrôle de gestion de la Ville.

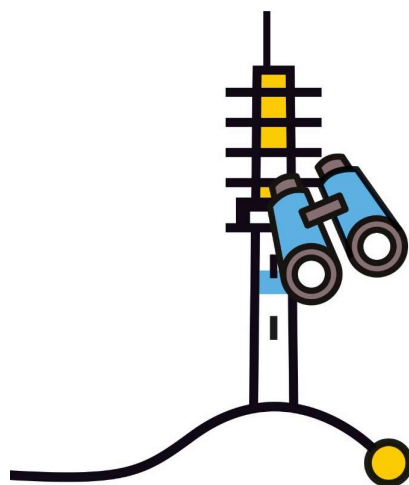
La pluralité des regards et l'expression de points de vue différents permettent d'enrichir le débat. Ouverture et écoute bienveillante sont les maîtres mots de l'instance. La Ville et les participants se sont engagés mutuellement au respect de ces principes à travers la signature d'une Charte.



## > Les étapes de l'évaluation

Sollicitations directes des associations : lancement d'une campagne d'entretiens auprès d'associations, et envoi d'un questionnaire

Restitution de l'évaluation puis travail sur le nouveau schéma directeur de la politique publique associative



**L'OBSERVATOIRE CITOYEN**  
DES POLITIQUES PUBLIQUES

# Le Conseil Local de la Vie Associative de Malakoff

Ville de Malakoff 

## LE CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE DE MALAKOFF

(HAUTS-DE-SEINE)



## Pourquoi un conseil local de la vie associative ?

Acté lors du Conseil municipal du 14 novembre 2018, le Conseil local de la vie associative (CLVA) de Malakoff est une instance consultative initiée par la municipalité.

Juliette Choupin précise l'existence d'une politique municipale, tout en ajoutant : *“on la construit quand même mieux ensemble, en incluant plus largement les associations aux décisions liées à la vie associative à Malakoff”*.

La Ville de Malakoff compte sur un tissu associatif riche avec 300 associations enregistrées, 120 à 130 associations actives pour une ville de 31 000 habitants.

Le principe est venu de la volonté de sortir d'une relation de simple mise à disposition logistique et financière aux associations, et de créer un espace de dialogue entre les associations et la collectivité.

### > Les objectifs

- favoriser le développement et la coopération entre la ville et les associations,
- encourager le dialogue et la coopération entre la ville et les associations,
- promouvoir les synergies entre les associations et la mutualisation des savoirs et pratiques.



Juliette Choupin, Chargée de mission Vie Associative et Solidarité internationales, Ville de Malakoff

## > Le fonctionnement

### COMMENT FONCTIONNE LE CLVA DE MALAKOFF ? SON ORGANISATION

Créé en 2019, il regroupe toutes les associations de la ville.

- Une assemblée plénière une fois par an pour traiter des questions locales et participation d'un.e invité.e sur une problématique associative nationale (ex. : la gouvernance, la coopération, le monde d'après...)
- Un bureau élu pour deux ans par les associations avec 3 collèges représentatifs des secteurs associatifs :
  - 4 sièges titulaires pour les associations culture, mémoire et patrimoine (+ 4 suppléant.e.s)
  - 4 sièges pour les associations solidarité, citoyenneté environnement (+ 4 suppléant.e.s)
  - 1 siège pour les associations sports et loisirs (+ 1 suppléant.e)
  - L'élu.e en charge de la démocratie locale et de la vie associative

Fonctionne sur le principe d'une association = une voix



[Nous.malakoff.fr](https://www.nous.malakoff.fr)



## > Les réussites et réalisations

La ville de Malakoff dispose déjà d'une plateforme numérique, qui est utilisée dans le cadre des conseils de quartier, des concertations et pour le budget participatif. Une porte entrée communauté dédiée aux associations est en cours de création avec le CLVA.

Cette plateforme est gérée par le bureau du CLVA. Il y a plusieurs rubriques afin de favoriser les échanges entre les associations.

Un autre exemple pratique témoigne de l'enrichissement qu'apporte le regard associatif à certaines réalisations : *"on a réussi à sortir, par exemple, un document avec notre service communication qui sert à toutes les associations. Maintenant, les gens sont vraiment ravis, donc on voit qu'il y a des choses qui fonctionnent bien. Ceci aide à renforcer le lien entre la ville et la municipalité"*.

**LES PRINCIPAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION ET VOS INTERLOCUTEURS**

**SECTEUR DES PUBLICATIONS**  
**LE MALAKOFF INFOS ET SUPPLEMENT M+**  
Rédaction en chef : Aline Ollivier  
ligne directe 01 47 46 76 93  
mail : [agil@ville.malakoff.fr](mailto:agil@ville.malakoff.fr)

**Fréquences à l'année (diffusé en début de mois)**

• décembre/janvier	• mai	• septembre
• février	• juin	• octobre
• mars	• juillet/août	• novembre

**LE SITE WEB DE LA VILLE ET LA NEWSLETTER**  
Webmaster : Gaëlle Ranivo  
ligne directe 01 47 46 76 84  
mail : [grm@ville.malakoff.fr](mailto:grm@ville.malakoff.fr)

La newsletter est envoyée par mail tous les lundis à ses 2500 abonnés.  
Sa parution est suspendue durant les vacances d'été et quelques jours durant les congés de Noël.

**LES RÉSEAUX SOCIAUX (facebook/instagram/twitter/snapchat)**  
Journaliste-community manager : Julia Chailé  
ligne directe 01 47 46 76 93  
mail : [jchail@ville.malakoff.fr](mailto:jchail@ville.malakoff.fr)

Au début de l'année 2022, la page facebook de la Ville de Malakoff compte 3568 abonnés et le compte Instagram 638 followers.

**SECTEUR DES PRODUCTIONS**  
**LES AFFICHES, FLYERS, INVITATIONS ET AUTRES TIRAGES...**  
Chargée des productions : Amélie Vitelle  
ligne directe 01 47 46 76 46  
mail : [avitelle@ville.malakoff.fr](mailto:avitelle@ville.malakoff.fr)

Sont rattachés au Secteur Productions :  
• la reprographie (impression numérique)  
• l'affichage en et le départ courrier  
• l'affichage administratif  
• la diffusion dans les lieux publics



A retrouver sur le site de la Ville rubrique [Vie associative, les aides municipales](#)



Enfin, Juliette Choupin témoigne d'une autre fonction du CLVA, qui permet de construire au gré des opportunités des actions relatives à l'accompagnement ou à l'animation inter-associative: *"on essaie de mettre en place une forme d'éducation populaire entre associations. Sur la gestion, nous avons la chance d'avoir une ancienne commissaire aux comptes qui est membre d'une association, donc c'est elle qui va faire la formation à la gestion associative à d'autres associations de la ville. On essaie de fonctionner comme ça"*.

## > Les difficultés

### LES DIFFICULTÉS

- Implication des associations restreintes : mobilisation sur le long terme de bénévoles déjà engagés, plutôt des militants associatifs
- Peut entraîner une lassitude
- Difficulté à définir les attentes d'un CLVA : Qu'est-ce qu'une municipalité attend d'un CLVA ? Qu'est-ce que les associations attendent d'un CLVA ?
- En termes de participation, ne pas attendre de quantitatif mais du qualitatif, ce n'est pas une instance qui mobilise mais qui réalise
- Un investissement important en terme d'animation
- Accepter l'expérimentation

> La principale difficulté réside dans la perception que les associations ont des CLVA. Selon Juliette Choupin, les associations accordent moins de légitimité à l'instance CLVA qu'aux services de la ville : *“elles vont ouvrir le mail que la ville envoie, mais si c'est quelqu'un du CVLA qui envoie le mail, elles n'ouvriront pas”*. Aussi, pour elle, le fait que les CLVA soient d'une volonté municipale dans la ville de Malakoff fait que les associations ne se sentent pas forcément représentées par cette instance.

> La deuxième difficulté soulevée est que, pour une réussite des CLVA, *“il faut compter sur le volontariat au niveau des associations. Le travail collectif n'est pas forcément évident, d'autant que les associations elles-mêmes n'ont pas souvent assez de temps pour leur propre association. Cependant, à partir du moment où on arrive à créer quelques événements collectifs, des rencontres, des formations communes, il devient plus facile de les faire travailler ensemble”*. Autre écueil ressenti qui rend difficile la dynamique commune et qui est souvent compliqué à objectiver, *“une partie des associations sont là pour leur propre chapelle”*.

## Une analyse critique

Après deux ans d'existence Juliette Choupin pose une analyse critique sur le CLVA, à deux niveaux :

- dans la co-construction des intentions avec les associations

*“Sincèrement, je pense qu'il aurait fallu qu'on prenne le temps de constituer ce CLVA. Il aurait vraiment fallu discuter en amont avec les associations, qu'elles-mêmes trouvent leur positionnement”*.

- dans le périmètre du dialogue souhaité par les élus :

*“Je conseille aux villes d'interroger leurs élus sur ce qu'ils attendent du CLVA. En tant que technicien de la collectivité, il faut bien savoir ce qu'attendent les élus parce qu'on ne sait pas où mène l'injonction à créer une instance démocratique; ça pourrait devenir rapidement la communication.”*

Avec le recul, il apparaît qu'un travail préalable est souhaitable pour mieux préciser le périmètre du CLVA auprès des associations et des élus.

## L'avenir

Sur l'avenir du dialogue collectivité association dans la ville de Malakoff, Juliette Choupin se projette : *“Un avenir glorieux est possible. Sincèrement, nous sommes encore sur une phase de lien association ville qu'il faut encore approfondir. Je pense surtout qu'après l'amélioration des liens entre associations, elles se vivront elles-mêmes aussi (associations) comme des catalyseurs territoriaux : en créant plus de collectif, en allant sur des formes de collaboration, de participation, ce que permet à terme ce CLVA et la plateforme va réinterroger le fonctionnement traditionnel d'une maison de la vie associative.”*



[Présentation du CLVA](#)



# Ateliers



Ces quatre ateliers se sont tenus en parallèle sur une durée d'une heure, en sous-groupe, afin de partager les expériences et réflexions de chacun.



## 1 - L'intermédiation au bénévolat

réflexion sur les outils dédiés (plateformes, événements...), l'accompagnement préalable des associations pour élaborer avec elles, les leviers pour toucher de nouveaux bénévoles



## 2 - Les événements inter-associatifs

panorama de la diversité des événements interassociatifs : («forum des assos», ...), méthodes de co-construction avec les associations, intérêts et limites à les co- construire.



## 3 - Les CLVA et assises de la vie associative

quel fonctionnement, quelle animation, quelles thématiques pour dynamiser le dialogue ville-association ?

# L'intermédiation du bénévolat

Objectif de cet atelier : réflexion sur les outils dédiés (plateformes, événements...), l'accompagnement préalable des associations pour élaborer avec elles, les leviers pour toucher de nouveaux bénévoles

## Le contexte dans lequel replacer l'intermédiation du bénévolat

Alors que les responsables associatifs peinent à trouver des bénévoles, dans le même moment, de nombreuses personnes désireuses de donner leur temps gratuitement au service d'une cause d'intérêt général se trouvent isolées et abandonnent leurs démarches, faute d'avoir identifié à proximité de leurs lieux de vie une association dont le projet leur plaît et dont les attentes correspondent à la disponibilité qu'elles sont prêtes à offrir.



Pour d'autres, se mettre au service d'une association constitue un véritable parcours du combattant : mal renseignées ou mal orientées, elles se heurtent à une série d'obstacles en entrant en contact avec le monde associatif, et peinent à trouver leur place dans un projet qui est déjà bien déterminé.

- « Le bénévolat c'est plus ce que c'était »... des réflexions, des comportements auxquels on est confronté, « Les jeunes, ils ne s'engagent pas »...
- En parallèle, on accueille à la MDA des personnes qui arrivent en disant : « J'aimerais bien faire un peu de bénévolat, qu'est-ce que je peux faire ? »...
- On a tous une bonne pratique ou une initiative, ou un problème récurrent

L'enjeu, ici c'est de partager nos expériences et ensuite de les restituer.

Il faut aider chacun à trouver l'engagement bénévole qui lui convient et les associations à trouver les bénévoles dont elles ont besoin.



## > Comment créer cet intérêt et impulser l'intermédiation du bénévolat ?

### **Les dispositifs d'intermédiation du bénévolat**

- Mallette pédagogique autour de l'engagement : Escape Game autour de l'engagement, et des outils autour du bénévolat. (Dijon)
- Accueil : Reconnaissance de la valeur des bénévoles à plusieurs niveaux : Forum, espaces décidés, accueil dédiée, livret dédié de l'accueil des bénévoles, faciliter l'information. Faciliter et bien accueillir, maison des bénévoles, petites annonces, mur du bénévolat, festival associatif
- Un compte d'engagement citoyen local, quelle valorisation, badge numérique, (voir à Rennes)
- Plan de formation : Jeunes : aller chercher les jeunes, les lycéens et autres pour s'intégrer aux dynamiques associatives, stages collégiens, BAFA à moindre coût, fiestado, haie au départ à l'étranger



## > Accueil et accompagnement des bénévoles, particulièrement des jeunes

### Diagnostic

#### Besoin des bénévoles

- > Recherche de considération et de la reconnaissance
- > Besoin d'explications et d'accompagnement sur le sens des actions des associations
- > Besoin de prendre en considération les compétences des bénévoles
- > Créer des espaces dans lesquelles on peut prendre en compte les capacités des uns et des autres
- > Proposer des espaces et des actions d'engagement qui soient en résonance avec les apports et intérêts de ces personnes bénévoles
- > La prise en compte de l'intérêt individuel des uns et des autres est essentiel

#### Besoin d'un changement de culture

- > L'un des problèmes est que les associations disent souvent ce qu'elles font et pas ce qu'elles sont, leurs valeurs, le sens de leur action

#### Besoin de changement d'habitudes et des pratiques des associations

- > Beaucoup de dirigeants associatifs ont du mal à comprendre
- > Des associations ont peur d'accueillir les jeunes. Il faut apprendre à transmettre, montrer les démarches, susciter des envies, jouer sur le long terme

#### Préconisations

- > Faire le lien entre les acteurs pour faire autre chose
- > Proposition d'outils aux associations pour favoriser l'accueil des bénévoles
- > Etre relais pour les associations
- > Gestion des bénévoles par les MDA ou structure

#### Bonnes pratiques et initiatives

- > Parcours spécifique jeunes 16-32 ans Nantes
- > Badge numérique Rennes
- > Mur itinérant de bénévolat Strasbourg

# Les événements inter-associatifs

Objectif de cet atelier : panorama de la diversité des événements interassociatifs («forum des assos», ...), méthodes de co-construction avec les associations, intérêts et limites à les coconstruire.

Les événements inter-associatifs donnent plus d'espace aux projets, créent de nouvelles relations, mutualisent des compétences, partagent des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être, augmentent la visibilité et formalisent des réseaux. L'une des forces des associations est qu'elles ne sont pas toutes la même longueur d'onde, mais il est facile de se regrouper et de se rassembler autour d'un même projet.



## Enjeux / Intérêts

- Mutualisation des moyens, des compétences
- Evaluation de ce que cela produit
- Décloisonner entre têtes de réseau
- Valoriser son intérêt et ce que cela produit

## Les limites

- Les conventions = lourdeur administrative
- Position de consommateur de certaines associations
- Intérêt réel des associations à participer
- Méthodologie qui reste à définir mais qui ne semble pas toujours nécessaire en cas d'urgence et selon la taille de l'évènement
- Légitimité de l'association qui porte
- Co-construction peut faire peur (nécessité de bien clarifier les termes)
- Les égos
- Les appels à projet qui mettent les associations en concurrence

## Les méthodes

- Un comité de pilotage pour l'organisation, Un comité d'impulsion pour enrichir les idées
- Une systématisation d'un questionnaire pour les retours : du feed back pour faire évoluer, des pistes d'amélioration pour les perspectives
- Aller sur les lieux des associations et proposer à des associations non participantes d'être hôte
- L'Observatoire Local de la Vie Associative.
- Des formations et des temps informels pour constituer des opportunités pour les associations de se connaître et de créer du lien



## > Les sujets qui restent à travailler

Comment communiquer pour des rencontres inter-associatives et des mutualisations, comment élargir le cercle des associations au-delà des participants habituels, nécessité de définir un cadre de travail clair.

# Les CLVA et assises de la vie associative

Objectif de cet atelier : s'interroger sur le fonctionnement et l'animation, quelles thématiques pour dynamiser le dialogue ville-association ?



## > Questionner le besoin

- Commande politique
- Association
- Service administratif

## > Quel moyen ?

- L'élu et son rapport à la participation (quel rapport au pouvoir, énoncer les processus de décision/ce pourquoi l'élu est mandaté)
- Favoriser les relations directes avec l'élu

## > Le positionnement de la politique

- Défiante
- Confiante

## > Les conditionnements de la réussite : représentative

- Reproduction des inégalités
- Formation des citoyens
- Présence de l'élu



## > Les besoins

- Accompagner l'expression des besoins (génération spontanée)
- Les inter-asso poussent à l'expression des besoins
- L'expertise (copil thématique)

## > Pourquoi ?

- Partager une vision commune du territoire point de friction





## Deux sujets

Mise en place  
de ces instances  
et organisation

Les conditions  
d'émergence  
d'une instance  
de ce type

## Préconisations

- Se servir d'instance existante et les élargir aux associations plutôt que d'en créer de nouvelles
- Une co-construction (Élus, techniciens, associations)
- Une politique plus transparente pour réduire les défiances
- Créer le cadre, le sujet et les modalités : la charte ; lettre de mission (du côté des techniciens, et du côté des élus une connaissance des associations).



## " Fait associatif et territoires "

Présentation du groupe de travail de l'Institut Français du Monde Associatif

L'Institut Français du Monde Associatif (IFMA), dont le RNMA est membre du Conseil d'Administration (mandat tenu par Sylvain Rigaud), anime un groupe de travail "Fait associatif et Territoires", co-piloté par Laurent Fraisse. Le groupe de travail a identifié plusieurs besoins de connaissance sur cette vaste thématique. Cette présentation permettra d'introduire la table ronde en situant les principaux enjeux du monde associatif à l'aune de la diversité territoriale.



**Yannick Blanc**

Président de l'Institut Français du Monde Associatif



**Laurent Fraisse**

Socio-économiste, membre associé au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE – Cnam/CNRS), et co-pilote du GT "Fait Associatif et territoires" de l'IFMA



**Luciana Ribeiro**

Doctorante en Sciences Economiques sous dispositif Cifre -Sciences Po Grenoble, Université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte - Chargée d'études OLVA au RNMA



**Animation**

**Thomas LAUWERS**, administrateur du RNMA  
chargé de projets à la MDA de Roubaix

# Dialogue entre collectivités, MDA et associations : co-concevoir les projets autour de la vie associative

## Présentation du groupe de travail

### « Fait associatif et territoire »

## de l'Institut français du monde associatif (IFMA)



INSTITUT  
FRANÇAIS  
MONDE  
ASSOCIATIF

L'Institut français du monde associatif, dont le RNMA est membre du Conseil d'administration (mandat tenu par Sylvain Rigaud) anime un groupe de travail « Fait associatif et territoires », co-piloté par Laurent Fraisse. Le groupe de travail a identifié plusieurs besoins de connaissance sur cette vaste thématique. Cette présentation permettra d'introduire la table ronde en situant les principaux enjeux du monde associatif à l'aune de la diversité territoriale.

### > **Thomas Lauwers** animateur, administrateur du RNMA

Nous avons pu percevoir la richesse et les effets engendrés par le dialogue entre acteurs publics et associations. Nous avons vu que chaque territoire est riche de ses spécificités, que cela engendre

des configurations très différentes. In fine, la vie associative est productrice de territoires, parallèlement, elle est le produit du territoire dans lequel elle s'inscrit. Il y a là matière à capitaliser ce que nous observons sur l'ensemble des territoires. Déjà abordé au cours de ces Rencontres, le niveau d'observation est déjà bien pris en charge par les Observatoires locaux de la vie associative (OLVA). Mais notre approche, celle de la recherche est également riche d'enseignements et de compréhension.

Les travaux de recherche sur la Vie associative ne sont pas récents, ils sont nombreux. Cependant, nous manquons peut-être un peu de visibilité dans l'ensemble des réalisations produites. Pour y voir plus clair, nous avons la chance d'avoir trois intervenants pour aborder des sujets qui mêlent recherche, fait associatif, territoires.



- Yannick Blanc, président de l'Institut français du monde associatif ;
- Laurent Fraisse, socioéconomiste, membre associé au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE—CNAM/CNRS) et copilote du groupe de travail « Fait associatif et territoires » de l'IFMA ;
- Luciana Ribeiro, salariée du RNMA chargée d'études partiellement des OLVA, doctorante en Sciences économiques sous dispositif CIFRE - Sciences Po Grenoble, Université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte; elle présentera le travail de recherche qu'elle mène pour le RNMA au cours de trois années.

## > Yannick Blanc Président de l'IFMA

L'histoire, la trajectoire de l'IFMA se raconte en quatre temps.

Une élue lyonnaise (première adjointe à la mairie de Lyon à l'époque de Raymond Barre, aujourd'hui âgée de 96 ans) s'est extrêmement investie dans le domaine de la vie associative. Elle a souhaité créer un institut de la vie associative pour poursuivre son engagement. À l'époque, j'étais président de la FONDA, elle m'a invité à un petit groupe de réflexion sur ce projet. Notre réflexion nous a conduit à penser qu'il fallait orienter ce nouvel institut dans le domaine de la recherche. En effet, mon expérience de président de la FONDA m'avait orienté vers les laboratoires d'idées, la recherche/développement, les expérimentations, etc. Il y a une dizaine d'années, j'avais observé que nous avions très peu de chercheurs spécialisés sur le fait associatif : Jean-Louis Laville, Laurent Fraisse (qui travaille avec Jean-Louis Laville), Roger Sue (administrateur de la FONDA), Viviane Tchernonog qui, année après année a construit cet ouvrage de référence qu'est « Le paysage associatif français : mesures et évolutions ». Il n'y avait pas plus qu'une poignée de chercheurs : j'ai ressenti le besoin de créer un outil pour encourager, soutenir, financer, développer les travaux de recherche sur le monde associatif. Le but était que le fait associatif, si



Yannick BLANC, Président de l'IFMA

important, si lourd, si omniprésent dans la société soit beaucoup mieux connu. Mieux le connaître donnera davantage d'arguments pour le faire reconnaître. Comme moi, vous savez qu'il s'agit d'une problématique réellement importante. Le premier temps a été de développer la recherche sur le fait associatif. L'Institut fonctionne depuis un peu plus de trois ans, il a déjà financé 23 projets de recherche qui mobilisent une cinquantaine de chercheurs, il a levé 245 000 € de financement privé et un peu d'argent public puisque l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est partenaire (c'est l'organisme de recherche et de statistiques lié au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

Cette première mission sur la problématique du développement de la recherche nous a fait découvrir que beaucoup plus de chercheurs que nous ne le croyons s'intéressent au fait associatif. Aujourd'hui, notre base contient 1000 noms de chercheurs ayant publié des travaux dans lesquels



il est question d'une manière ou d'une autre du fait associatif. Pour peu de chercheurs, le fait associatif est le principal sujet de recherche, mais il existe une ressource considérable de connaissances en France et en Europe. Le problème n'est pas le manque de ressources intellectuelles, c'est le manque de politique. Il n'existe pas de lieux où l'on imagine, coordonne, construit une stratégie ou une politique de la recherche sur le fait associatif. Nous devons occuper cette place. Pour cela, il ne suffit pas de se faire un carnet d'adresses de chercheurs, il faut repérer, qualifier des besoins de connaissance. Le deuxième temps de l'histoire de l'IFMA a été de trouver comment constituer, susciter des orientations, des axes de recherche. Pour répondre à cette question, nous avons passé notre première année d'existence à consulter des acteurs associatifs à l'échelle nationale, nous avons mené des réunions régionales, nous avons lancé plusieurs groupes de travail. À l'IFMA, un groupe de travail est une entité où réfléchissent ensemble, à peu près à parité, des chercheurs et des acteurs associatifs. Nous avons organisé, animé cinq groupes sur les thèmes suivants : l'histoire du fait associatif, la gouvernance, les modèles socioéconomiques et la création de valeur, l'Europe et les territoires.

Ce travail en groupe nous a amenés à considérer deux problèmes : il y a un besoin très important de diffusion des connaissances et des travaux existants. Lorsque les représentants du monde associatif listent leurs besoins de connaissances, souvent, les chercheurs leur donnent 50, 60, 80 références bibliographiques. Notre troisième mission est de diffuser le savoir que nous allons produire ou soutenir et le savoir existant sur le fait associatif. Mais il est difficile de diffuser du savoir scientifique.

Le quatrième temps de notre action consiste à dire qu'animer de la recherche sur le fait

associatif n'est pas demander à des chercheurs, des sachants, des observateurs, des analystes de se pencher sur le monde associatif, comme des entomologues le font sur des insectes et de décrire le résultat de leurs observations. Le fait associatif, l'activité des acteurs associatifs sont productifs de connaissances. L'article 1<sup>er</sup> de la Loi 1901 dit que l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances et leurs activités. Connaître est dans l'ADN du fait associatif puisque la forme la plus ancienne de l'association libre est la société savante qui existe depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les sociétés savantes ont traversé toute l'histoire du fait associatif y compris la période pendant laquelle, soi-disant, entre la Loi Le Chapelier et la Loi 1901 il n'était pas possible de créer d'associations. De fait, il en existait beaucoup, ce qui renvoie à une meilleure connaissance de l'histoire du fait associatif.

### > Laurent Fraisse copilote du groupe de travail « Fait associatif et territoires » de l'IFMA

Je suis membre du comité scientifique de l'IFMA depuis sa création. Par ailleurs, je suis copilote du groupe de travail « Fait associatif et territoires ». Il s'agit d'un travail entre chercheurs et acteurs, l'autre copilote est Brigitte Giraud (vice-présidente de l'Institut, présidente du Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale/CELAVAR, directrice de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement/UNCPIE et administratrice du Mouvement associatif).

Notre groupe de travail recense les besoins de connaissances sur les relations entre territoires et associations. Le RNMA a participé à ce travail



qui n'est pas arrivé à maturité, une publication est programmée fin 2022. Je vous présente ce travail en cours afin que vous preniez connaissance de notre fonctionnement.

Nous avons organisé trois séminaires de 15 à 20 participants, chercheurs et responsables associatifs : double intervention, double apport. Le recensement croisé de la littérature a été lancé, nous tentons de partager la problématisation d'enjeux, de connaissances.

Je rejoins l'état d'esprit d'être dans une recherche de coproduction de connaissances partagées, mais ce n'est pas simple, car beaucoup de publications passent sous les radars, puisqu'elles ne sont pas formatées pour être diffusées sous une forme facilement accessible aux acteurs associatifs. Deuxièmement, certains responsables associatifs veulent avoir une forme de connaissance très opérationnelle répondant à des problèmes locaux immédiats, pouvant avoir un impact sur la légitimation de leur action, sur l'influence de leurs partenaires. Ils peuvent bousculer les

chercheurs lorsqu'ils leur disent qu'ils ne sont pas là pour répondre à une commande. Nous nous instrumentalisons réciproquement, donc un ajustement est nécessaire. Au-delà de cela, nous voyons que l'IFMA doit travailler sur les deux pieds que sont la finalité de la connaissance et les supports. Ce n'est pas toujours facile, il y a parfois des doubles formes d'écriture.

### > **PROBLÉMATIQUE 1 : comment penser les nouveaux territoires construits par les associations? Pour un changement de paradigme.**

De manière un peu radicale, la première a été de se demander s'il est possible de penser les nouveaux territoires comme étant construits par les associations. C'est-à-dire que les associations et la vie associative produiraient leurs propres territoires, à partir de leurs projets et de leurs activités. C'est une sorte de renversement de paradigme. Le territoire n'est plus considéré comme un support institutionnaliste, pratique, ce qui est connu, mais également comme un apport de ressources, de personnes; le territoire serait en partie produit par les acteurs associatifs.

Nous nous sommes demandés s'il était possible d'avoir cette focale, s'il existe une tension indépassable entre le territoire administratif et le territoire produit par les associations. C'est une question classique, mais nous sommes actuellement sur une thématique des relations entre pouvoirs publics et associations et nous savons que c'est toujours la question par exomorphisme, que le territoire où œuvrent les associations est souvent défini par ses financeurs ou les politiques publiques dont elles dépendent. Notre hypothèse est que cela écrase la réalité des territoires des associations, qu'il faut observer comment ceux-ci débordent du cadrage des politiques publiques et des financements. C'est un objet de connaissances à approfondir.

## > PROBLÉMATIQUE 2 : comparer les situations et qualifier les trajectoires territoriales des associations

Le diagnostic a montré qu'il faut renforcer la production de données territoriales sur la vie associative en combinant approches qualitative et quantitative à l'échelle d'un territoire. Cela se présente à deux niveaux, le RNMA y répond en partie avec les Observatoires locaux de la vie associative. Il y a encore un déficit de données quantitatives (nous nous en sommes aperçus lorsque j'ai travaillé à la métropole européenne de Lille sur les financements propres à l'échelle territoriale). Il y a encore beaucoup à faire, et il faut également prendre en compte les trajectoires. De façon schématique, soit nous avons des travaux quelque peu quantitatifs dans lesquels le territoire est restreint au territoire administratif (nombre d'associations dans telle commune, dans tel département, à telle échelle), soit ce sont des études de cas d'associations à un moment donné, pour lesquelles il est difficile, qualitativement de prendre correctement en compte l'évolution du territoire, la trajectoire territoriale d'une association dans le temps.

Notre souhait est à la fois de tenir compte de la variable territoriale et d'avoir des études plus longitudinales, de pouvoir étudier l'évolution du rapport territoire/association avec un enjeu de typologie. Il faudrait construire une typologie des associations dans leur rapport au territoire. En étudiant les typologies qui circulent (petites, moyennes et grosses associations, à partir des données de Viviane Tchernonog), nous constatons qu'il existe surtout des données socio-économiques (existence ou non de salariés, volume du budget, etc.). La variable territoriale n'est pas vraiment un élément de construction de la typologie.

Or, comme cela a été étudié dans quelques travaux, il est possible de distinguer :

- L'association de proximité, locale, de quartier qui a souvent, y compris dans son projet ou dans son nom, le nom de son territoire

- Les associations ayant un rayonnement extracommunal qui peuvent agir à l'échelle d'une agglomération voire d'une région
- Les associations extraterritoriales qui, par exemple, pourront répondre par le biais de la commande publique alors qu'elles n'ont aucun ancrage territorial, mais des compétences pour mener à bien telle ou telle action.

Nous formulons l'hypothèse qu'en prenant la variable territoriale, nous pourrions mieux connaître la fameuse diversité associative sur cette dimension.

Une autre question est de travailler sur la valeur territoriale des associations. Cela rejoint la question de la valeur, mais nous ne souhaitons pas poser la question de l'impact. À l'heure actuelle, des outils prennent l'association en tant qu'organisation pour estimer la valeur qu'elle produit. Ce qui nous intéresse est davantage la vie associative dans son ensemble, prise comme un élément d'un réseau organisé, ce que produit le fait associatif sur un territoire dans ses dimensions écologiques, politiques, etc. Nous souhaitons sortir d'une vision à l'échelle d'une association et de la valeur qu'elle crée, et prendre les associations sur un territoire.

## > PROBLÉMATIQUE 3 : quelle valeur territoriale des associations ?

Face à la crise et à la transformation de la société, les acteurs associatifs proposent-ils un autre récit de territoire ? Il s'agit des crises précédemment envisagées, cela ouvre un nouveau rapport au territoire, les associations ont un rôle à y jouer.

## > PROBLÉMATIQUE 4 : face aux crises et transformations de la société, les acteurs associatifs proposent-ils un autre récit du territoire ?

La question numérique doit également être prise en compte : le numérique transforme-t-il le rapport des associations au territoire ?

## > PROBLÉMATIQUE 5 : quelle organisation territoriale d'une association et de la vie associative ?

Il y a assez peu de littérature sur le fait que le territoire est devenu un organisateur de la vie associative (le RNMA en est d'une certaine manière l'illustration), alors qu'historiquement, les associations sous forme fédérale se sont d'abord fédérées de manière sectorielle sur des problèmes éthiques. Le territoire recompose l'organisation de la vie associative de manière très inégale d'un territoire à l'autre, il existe très peu de travaux à ce sujet.



[Voir le support de présentation](#)



## > Luciana Ribeiro salariée du RNMA, chargée d'études

Je suis doctorante en sciences économiques sous dispositif CIFRE mis en place par l'Agence nationale de recherche technologique. Il donne la possibilité à une entreprise de travailler avec un doctorant qui est son salarié et qui effectue une recherche en lien avec son travail dans l'entreprise. Je suis doctorante/salariée pour le RNMA. Ma directrice de thèse est Amélie Artis, économiste et maître de conférence à Sciences-po Grenoble. Je suis rattachée au laboratoire PACTE de Sciences-po Grenoble. Mon thème de recherche rejoint les présentations précédentes, le titre de ma thèse est : « Qualification et interprétation des relations entre les territoires et les associations ». Bien sûr, dans le cadre de cette thèse je ne pourrais pas répondre à toutes les questions des groupes de

travail, mais je suis certaine que nous pourrions collaborer.

*L'ancrage territorial des associations est conditionné par : la volonté des acteurs de participer à la construction du territoire influencée par des facteurs géographiques, économiques, politiques, sociaux et historiques (Pecqueur et Itçaina, 2012).*

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les associations émanent des collectifs locaux, qu'elles vont répondre aux besoins locaux, qu'elles sont aussi ancrées dans leur communauté, près des usagers et de leurs marchés.

Mais pour nous, «la territorialisation des associations ne va pas de soi» (Parodi, 2005, Pecqueur et Itçaina 2012). L'ancrage territorial des associations est cautionné par la volonté des acteurs de participer à la construction du territoire. Nous avons deux niveaux du territoire : un territoire administratif construit de manière Top/Down, de haut en bas, et un territoire construit par les jeux d'acteurs, de tous les acteurs du territoire réunis pour résoudre de façon commune un problème. Cette construction du territoire est influencée par toutes ses caractéristiques, cela en fait la richesse. Les facteurs économiques, géographiques, politiques, historiques et culturels l'influenceront et agiront par conséquent sur le tissu associatif du territoire.

*La contribution des associations au développement territorial n'est pas simplement par l'emploi ou l'offre de services, leurs apports sont notables aussi dans la construction du territoire comme représentation commune, dans la mise en valeur de ressources territoriales et dans le développement d'une coopération territorialisée.*

L'ensemble de ces contextes amène à de nombreuses questions composant la problématique de recherche.

Comment expliquer la diversité de structuration des tissus associatifs ?

Pourquoi le tissu associatif de Strasbourg diffère-t-il de celui de Besançon ? Quelles sont les variables explicatives ?

Comment caractériser les liens entre les associations et leurs territoires ?

Ces relations sont-elles fixes dans le temps ?

Quelles sont les influences réciproques des deux acteurs ?

**Pour répondre aux questions composant la problématique de ma recherche, nous avons deux objectifs principaux.**

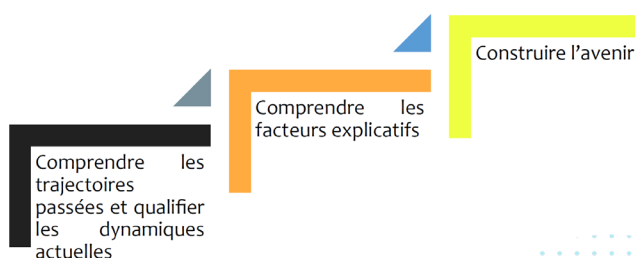
- Tester et démontrer les relations entre les caractéristiques socio-économiques,



- organisationnelles et bien sûr sectorielles des associations. Ceci est possible en croisant les données initiées par les sciences économiques avec celles produites par les OLVA. J'en profite pour vous remercier pour les travaux menés dans le cadre des OLVA, c'est un outil très riche.
- Analyser la participation des associations à la construction du territoire. Nous allons analyser les coopérations entre les associations et entre les associations et les autres acteurs du territoire, afin d'étudier comment ce territoire est construit.

### Nous avons trois niveaux d'objectifs :

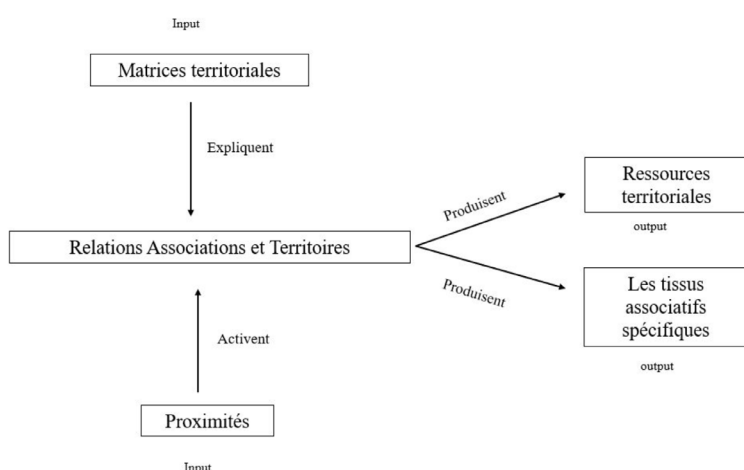
- Comprendre les trajectoires passées (pourquoi y a-t-il une situation associative donnée à un temps «t»?) et qualifier les dynamiques actuelles (quelles dynamiques permettent de faire évoluer cette situation ou de la fixer dans le temps?)
- Comprendre les facteurs explicatifs
- Construire l'avenir en élaborant des stratégies pour développer les tissus associatifs, la coconstruction et par exemple les dialogues avec les politiques publiques



## Les chercheurs aiment beaucoup faire des hypothèses, je vais essayer d'en prouver trois :

- L'émergence des associations comme la différence de présence des associations sur les territoires sont liées aux matrices territoriales. Un territoire est caractérisé par des facteurs géographiques, socio-économiques, culturels, historiques et politiques.
- Les dynamiques associatives actuelles sont influencées par les relations de proximité entre les acteurs du territoire : la proximité géographique (le fait d'être proche d'un voisin rend la discussion plus facile), la proximité organisationnelle (travailler de la même manière facilite les interactions) et la proximité institutionnelle (travailler avec les mêmes règles facilite les échanges). Il existe des spécificités sectorielles dans le tissu associatif, car le secteur du sport ne suit pas les mêmes règles que le secteur médico-social.
- La contribution des associations au développement territorial est alors le résultat à la fois des spécificités territoriales et des dynamiques collectives initiées par les associations.

## Le socle théorique mobilisé pour cette thèse est basé sur trois concepts principaux : la matrice territoriale



- Les proximités
- Les ressources territoriales. Il existe des ressources génériques et spécifiques. Un exemple de ressources génériques est le salariat qui existe dans tout type d'entreprise. En revanche, dans l'économie sociale et solidaire dont font partie les associations, le bénévolat peut être considéré comme une ressource spécifique n'existant pas dans d'autres secteurs.

Les matrices territoriales peuvent expliquer les relations entre les associations et les territoires. Les proximités peuvent activer ces relations. Les relations entre les associations et les territoires peuvent produire des ressources territoriales et des ressources spécifiques, mais aussi des tissus associatifs spécifiques.

## Pour atteindre ce but quelque peu ambitieux, la méthodologie sera :

- En partie quantitative (analyse statistique descriptive et explicative)
  - > mobilisation des données OLVA et des données INSEE, analyses statistiques descriptives
  - > analyse en composantes principales entre les données socio-économiques des territoires et des associations (possibles relations de corrélation)
  - > statistiques explicatives pour comprendre les corrélations entre caractéristiques des territoires et poids des associations
- En partie qualitative basée sur le dialogue pour faire une typologie des associations, et à partir de cette typologie mener des entretiens avec les acteurs du territoire
  - > classification des associations selon leurs caractéristiques propres
  - > organisation de focus groups dans au moins une association de chaque groupe (cluster) pour le partager avec les acteurs



- > analyse des représentations des acteurs, pour comprendre les trajectoires et les facteurs pouvant influencer ces configurations;
- > diagnostics territoriaux en contemplant les aspects socio-économiques, politiques et institutionnelles et culturels.

Le plus important est de souligner le fait que cette recherche est participative. Donc, vous allez participer, nous ferons des allers-retours. Je ferai des analyses, je vous consulterai et connaissant bien votre territoire, vous pourrez remettre en cause ces analyses. Nous construirons ensemble. Je ne pourrai pas utiliser tous les territoires OLVA, nous avons fait le choix de travailler à plusieurs échelles sur des territoires administratifs avec influence des politiques publiques. Nous

avons déterminé des échelles : communes, agglomérations, métropoles et départements. La recherche montera en généralités pour que les territoires non inclus puissent trouver des réponses à leurs questions.

Je mets l'accent sur le fait que je viens de commencer, nous avons trois ans pour travailler ensemble, pour faire des allers-retours entre mes résultats et vos remarques. Je diffuserai le travail de recherche en rédigeant des articles dans la newsletter, dans les nouvelles, je mettrai en place un dispositif qui vous permettra de m'adresser des questions. J'espère que ce temps long permettra d'aboutir dans mes recherches et d'apporter des réponses à vos questions, sachant que ces réponses apporteront d'autres questions qui déboucheront peut-être sur un postdoc.



## > Juliette Choupin Ville de Malakoff

Il est question de territoire, et ici, il existe une grande diversité de territoires différents : les métropoles, la ruralité, etc. Les besoins étant divers, les typologies des associations seront différentes. Cet aspect sera-t-il pris en compte dans le travail de recherche, si oui, comment sera-t-il analysé ?

## > Luciana Ribeiro salariée du RNMA, chargée d'études OLVA

Pour prendre en compte les différences entre les territoires, les travaux seront menés à plusieurs

échelles et je ferai des diagnostics territoriaux. Ces diagnostics me permettront de comprendre les problèmes relevant de la matrice territoriale, car je ne connais pas du tout vos territoires, d'autant plus que je suis Brésilienne. Lors de ces diagnostics territoriaux, je prendrai en compte les politiques publiques, les données socioéconomiques, mais aussi la représentation des acteurs. Mes hypothèses prennent en compte le fait que les tissus associatifs sont spécifiques, car ils sont liés aux spécificités de leurs territoires. J'essaierai de mettre en évidence les liens en couplant analyses statistiques, diagnostics territoriaux et entretiens avec les acteurs, car ils sont les seuls à posséder certaines connaissances.

## > Jimmy Bègue, MDA de St-Benoît, La Réunion

Le principe de coconstruction des politiques publiques peut laisser à penser que chaque territoire devrait être autonome ou obtenir une certaine autonomie dans la façon de procéder envers les associations. Je suis originaire d'un territoire ultra-marin, d'un quartier prioritaire ce qui complexifie encore la problématique et les modalités d'accompagnement des associations. Devons-nous réfléchir à l'échelle de microterritoires ou continuer à transposer les politiques publiques issues d'un ministère qui n'existe pas? Nous savons que la conclusion sera : cela ne fonctionne pas !



## > Yannick Blanc IFMA

Je suis ravi d'entendre cette question absolument essentielle. Je suis un ancien haut fonctionnaire, j'ai été préfet, je me suis posé de telles questions sur le terrain et depuis quelques années j'y réfléchis, car ce sont des questions clés pour l'ensemble des acteurs associatifs. Aujourd'hui, les politiques publiques sont dans un moment qu'il est presque possible de qualifier de schizophrénique, mais nous ne sommes pas sur le terrain de la folie.

## Elles sont clivées entre deux tendances opposées :

- Tendance à la verticalité, au centralisme, due pas seulement à la personnalité du Président de la République, mais aux outils, à la philosophie de la façon dont sont gérées les finances publiques. La matrice financière a imposé son modèle à l'ensemble des politiques publiques, elle pousse très fort à cette standardisation, à cette verticalité, à cette homogénéité par les nombres. Alain Supiot, spécialiste du Droit social et professeur au Collège de France décrit très précisément ce phénomène dans son ouvrage « La gouvernance par les nombres » ;
- Tendance de partir de la ressource locale incarnée, y compris dans les politiques publiques, par des acteurs politiques et administratifs commençant à réaliser que c'est une nécessité pour agir, pour qu'une politique publique ait une petite chance de transformer quelque chose.

Les cités éducatives illustrent cette contradiction de façon très parlante. Le point de départ est une idée très simple qui figurait dans le Plan Borloo : dans les quartiers de la Politique de la Ville (en réalité, cela est vrai partout), la communauté éducative, l'établissement scolaire ne peut pas répondre à tous les besoins éducatifs des enfants du début de la scolarisation à la formation professionnelle. Pour surmonter les échecs de notre système éducatif, il faut mobiliser autour de l'établissement scolaire tous les acteurs concourant à l'éducation des enfants : acteurs culturels, sportifs, associations d'éducation populaire, MJC, centres sociaux, MDA, etc. Il existe une pléthore d'acteurs ayant quelque chose à faire et à dire, ils peuvent contribuer au parcours éducatif. Dire cela revient à enfoncer des portes ouvertes, qu'un Ministre de l'Éducation nationale, en particulier celui qui vient de terminer son mandat l'écrit dans une circulaire, en dit long sur le retournement de la perception des problèmes. Y compris les tenants des politiques publiques les plus verticalisées, les plus autoritaires réalisent que le système actuel ne fonctionne pas. En 2019, le Ministre de l'Éducation nationale et celui en charge de la Politique de la Ville ont fait une



circulaire adressée aux préfets et aux recteurs, à la hiérarchie scolaire. Elle enjoint de créer des Cités éducatives, d'organiser autour des établissements scolaires une coopération entre tous les acteurs éducatifs. C'est une idée magnifique! Ils ont simplement oublié une chose dans la circulaire et son vade-mecum (ce qui montre un souci de la mise en œuvre) : la méthode!

Le mot « méthode » n'apparaît pas dans ces documents. Les ministres n'ont jamais dit aux acteurs comment travailler ensemble. Entre un directeur départemental des services de l'Éducation nationale ou un chef d'établissement dont le métier est d'être dans la verticalité de l'institution scolaire et le « peuple de l'herbe », tous les gens que vous fréquentez et beaucoup d'autres qui sont dans l'initiative, dans le bricolage, dans le développement du pouvoir d'agir... les langages diffèrent. Vous mettez autour d'une table des gens qui parlent des langues étrangères et vous vous étonnez qu'ils n'arrivent pas à se comprendre. Tous les retours d'expériences des Cités éducatives vont dans ce sens.

Nous en sommes là et nous vivons un moment où émergeront petit à petit des façons de faire, des outils, des méthodes pour remédier à cette étrangeté des langages. Des outils de fabrication de l'action collective seront forgés, ils seront ancrés dans la capacité d'initiative du terrain. Il faudra définir comment ces initiatives pourront s'inscrire dans des politiques publiques, comment les faire croiser avec un objectif d'intérêt général, un enjeu mesuré à l'échelle nationale (améliorer le niveau des performances scolaires en France par rapport aux autres pays de l'OCDE, objectif politique légitime). Cela ne passe pas par des circulaires, mais par la mise en capacité des personnes œuvrant à l'action éducative. Nous ne savons pas encore conjuguer les deux visions. Ce que vous faites, ce que font les acteurs associatifs et j'espère nos travaux de recherche vont probablement nous éclairer et nous faire progresser sur ce terrain.

## > Paul Bucau RNMA

Cette circulaire indiquant la méthode n'est sortie que début juin. Il s'agit du « Guide méthodologique du faire ensemble ». Ce point fait la transition avec l'un des prochains sujets abordés lors de ces Rencontres : la présentation de l'appel à manifestation d'intérêt que RNMA et FONDA mènent conjointement. Parmi vos territoires, nous essaierons d'en trouver qui utilisent la méthode du faire ensemble lors de projets coconstruits, concertés.

## > Jocelyne Mardom, MDA de St-Benoît, La Réunion

J'ai assisté à un comité technique ou comité de pilotage d'une cité éducative qui se met en place sur notre commune. Je précise que je fais partie de l'Éducation nationale. Nous avons face à nous deux coordonnateurs de cette démarche et parmi les problématiques rencontrées, ils ont cité la difficulté de travailler ensemble parce que le vocabulaire n'est pas le même. Cela m'a fait sourire parce que dans mon parcours de vie, j'ai eu les pieds dans chacun des côtés et je jongle très facilement avec le langage, j'adapte mon langage à celui du public qui est face à moi.





S'agit-il d'un terrain que nous allons découvrir ? Si nous revenons à la base, pour avoir assisté à divers travaux dans d'autres instances, il me semble que lorsque les enseignants étaient formés, ils l'étaient avec la culture de l'éducation populaire. Or, nous avons perdu cet apport.

S'agit-il d'un terrain neuf nécessitant la définition d'une méthodologie, etc. ? À une époque, c'était naturel, spontané. Maintenant, pour savoir comment faire ensemble, aurions-nous besoin d'un guide ?

## > Yannick Blanc IFMA

Pour revenir à l'objet de la table ronde, typiquement nous sommes dans la démarche apprenante. Il n'y a pas de science infuse dans les hauteurs administratives et les acteurs de terrain font comme ils peuvent. J'ai eu également les pieds dans chaque monde, j'ai été haut fonctionnaire avant de venir au monde associatif. Luciana Ribeiro parle français et portugais, elle sait tout le pouvoir qu'il est possible d'acquérir en parlant plusieurs langues. Nous allons en jouer, mais nous

avons besoin d'apprendre.

Pour apprendre, nous avons besoin de sens de l'initiative, d'audace dans l'expérience et l'expérimentation (c'est dans notre nature) et nous avons également besoin du concours, de la contribution, de l'éclairage des démarches de recherche. En étant dans l'expérimentation, dans l'innovation, il faut mesurer, observer. Il faut avoir une dimension réflexive sur nos actions. Lorsque l'on est en train d'inventer quelque chose, prendre un peu de temps pour réfléchir à nos actions, pour apprendre de nos erreurs et de nos échecs pour avancer, nous donnera davantage de capacité d'action et nous enrichirons le patrimoine de la connaissance commune sur ces sujets.

Je fais le pari que les dirigeants politico-administratifs sont aussi démunis, sinon plus démunis, que les acteurs de terrain face à la difficulté de la tâche. Même s'ils ne sont pas très souples, s'ils ne sont pas très habitués à écouter, nous sommes dans un contexte qui nous ouvre une fenêtre pour avancer sur ce type de démarche.





## Entre dialogue et co-conception de l'action en faveur des associations

“La co-construction de l'action publique” était l'objet de [ce rapport](#) présenté en décembre 2018 par Laurent Fraise lors des rencontres nationales du RNMA à Mulhouse. Depuis, avec l'avènement de la démocratie participative et le renfort des dynamiques de coopération, les pratiques de terrain se revendiquant de cette approche se sont multipliées et les chercheurs ont approfondi les concepts et notions pour penser dans l'action.



### Laurent Fraise

Socio-économiste, membre associé au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE – Cnam/CNRS), et co-pilote du GT “Fait Associatif et territoires” de l'IFMA



### Benoit Valet

Président de Mouvement Associatif Rennais (MAR) et administrateur du RNMA



### Cécile Sornin

2ème adjointe de la ville de Mulhouse en charge de la participation, la vie associative, la politique de la ville et des centre sociaux.



### Diego Fernandez

Directeur de la Mission Démocratie locale de la Ville de Grenoble



### Animation

**Thomas LAUWERS**, administrateur du RNMA chargé de projets à la MDA de Roubaix

Benoit Valet sera le premier intervenant : en se basant sur son expérience, il nous dira si l'initiative de dialogue entrepris par le milieu associatif a été bien accueillie par le partenaire public.

Par ailleurs, les critères de subventions sont le point d'entrée de l'expérience. Il est technique et stratégique : nous lui avons demandé de faire le récit de cette expérience afin de partager le cheminement en cours à Rennes et de nous faire savoir ce que cela a produit ou produira.

## > Benoit Valet administrateur du Mouvement associatif rennais

Le Mouvement associatif rennais est né en 2006, à Rennes. Le but de notre structuration est de coconstruire les politiques publiques de la ville avec la collectivité. Quelques années ont été nécessaires pour la mise en place. En ce qui concerne le sujet de la table ronde, entre 2015 et 2017, les critères de subventions de la Ville avaient été travaillés plus ou moins conjointement avec les associations. Ils n'étaient plus d'actualité et nous avons décidé de solliciter la collectivité pour retravailler ensemble, avec un principe de co-concertation et co-construction. Nous avons également demandé de faire partie d'une commission de pilotage, de participer du début à la fin, que ce soit sur la création de la méthode ou la finalité.

Ce travail était plutôt technique, à l'époque nous avions la chance d'avoir en interne des personnes possédant de réelles compétences sur le sujet. Notre réflexion première a été de préciser que nous n'étions pas des experts, qu'il faudrait chercher un accompagnement d'expertise. Nous l'avons trouvé avec madame Duclos 53 29, spécialiste de l'aspect social. Elle nous a accompagnés tout au long de la démarche, démarche qui nous a permis de travailler sur un principe de co-construction et



d'apprentissage des difficultés et des temporalités des collectivités. Comme cela a été évoqué sur les secteurs éducatifs, pour dialoguer, nous avons dû partager un vocabulaire commun. La construction de ce vocabulaire a été une priorité. Nous avons dû définir les limites de chaque secteur (limites humaines et de compétences), ce qui nous a permis de mettre en place de nouveaux critères de subventions. Ils sont encore d'actualité, ils restent sur un principe de co-construction, car une commission mixte a été mise en place avec des représentants de la collectivité et des associations (principalement le Mouvement associatif, avec ouverture à toute association rennais souhaitant participer à ce dispositif, ponctuellement ou sur une durée plus longue).

Dans un second temps, et nous échangeons depuis quelques semaines avec Laurent Fraise, nous avons travaillé à la réécriture de la Charte des

engagements réciproques à Rennes, elle datait de 2006. Le travail a été très important, il a duré un an et demi, nous avons participé à de nombreux ateliers et autres belles actions. Nous avons senti que la collectivité a clairement compris l'intérêt de travailler avec les associations. Le vote des critères de la charte a eu lieu très récemment, les élus de la ville et des responsables associatifs y ont pris part. En moyenne, sur chaque valeur votée, le suffrage était au minimum de 80 à 90 % de valeurs communes votées. Ceci montre que le travail commun a fait sens, que le temps passé a porté ses fruits, que des difficultés ont été résolues, des incompréhensions aplanies. À partir du moment où le dialogue est ouvert, où il y a bienveillance les uns envers les autres, cela se passe assez bien.

## > **Thomas Lauwers** animateur, administrateur du RNMA

Au regard de l'expérience rennaise qui vient de nous être présentée et de ses travaux, Laurent Fraisse va aborder le sujet des conditions de l'émergence d'un dialogue et de sa perpétuation et de la plus-value qu'engendre ce dialogue dans la réalisation de co-construction des politiques publiques. Ce dernier point est le thème du rapport que vous nous avez présenté en 2018, c'est une vaste question !

## > **Laurent Fraisse** copilote du groupe de travail « Fait associatif et territoires » de l'IFMA

Il est intéressant que cette expérience se soit déroulée à Rennes : pour coconstruire il faut deux interlocuteurs et à Rennes, ces deux interlocuteurs sont solides.

À Rennes, il y a une continuité de politiques publiques, en tout cas une continuité de majorité politique. Il y a une dizaine d'années, j'ai travaillé sur les Maisons de quartier de Rennes, j'ai donc un regard sur la vie associative rennaise au sein de laquelle il y a également continuité dans la direction de la Vie associative et dans la trajectoire de certains élus qui y ont travaillé. Donc, du côté des pouvoirs publics locaux certains élus connaissent la problématique.

La littérature montre que le milieu associatif rennais est riche en collectifs.

Cette condition première est favorable, de plus, 2006 fut l'année de la création de la première Charte d'engagement réciproque et celle de la création du Mouvement associatif rennais. Le mouvement associatif riche s'est renouvelé dans ses formes d'organisation territoriale à l'échelle de la ville. Cette capacité est intéressante, car, pour coconstruire, il faut avoir un collectif d'acteurs ayant une forme de légitimité.

Le troisième élément est le fait qu'il s'agisse de la seconde Charte d'engagement réciproque. Cela veut dire que cette charte est une dynamique vivante. Parfois, un énorme effort est mené pendant un ou deux ans pour rédiger une charte, tout le monde est content et le projet s'arrête là.

Il y a toujours discussion entre dialogue/co-construction et charte d'engagement réciproque/co-construction d'actions publiques. La charte n'est pas une fin en soi. Il y a partage de valeurs, etc. Si le but de la charte est que les acteurs associatifs soient mieux reconnus par la création d'une instance, quel sera l'apport ? Dans le cas de Rennes, il y a un but concret : redéfinir les critères et les procédures d'attribution de subventions aux associations rennaises. La charte débouche sur de la co-construction, car elle débouche sur un objet concret qui impacte la vie des associations au quotidien. C'est de cette façon qu'il est possible de passer d'une charte « reconnaissance des instances » à une charte agissant sur des objets précis.



Laurent FRAISSE, socio-économiste,  
Cécile SORNIN, 2<sup>ème</sup> adjointe de la ville  
de Mulhouse et Benoît VALET, Président du MAR

Les critères et l'utilité sociale font partie des débats sur la signification des termes. Il me semble intéressant de noter la dimension plurielle de l'utilité sociale qui a permis avec un tiers extérieur (le tiers extérieur est important dans une co-construction) une réflexivité des acteurs, y compris sur des dimensions telles que l'égalité de genre dans les associations, l'environnement auxquelles les acteurs associatifs ne pensent pas toujours.

Par ailleurs, il existe une commission mixte. Nous savons qu'il ne s'agit pas seulement de critères d'utilité sociale, il faut savoir qui les évalue en situation. À l'heure où la commande publique dit ne pas vouloir être juge et partie, qu'il n'est pas possible de participer à la rédaction d'un cahier des charges en co-construction et en bénéficiaire, il existe une commission mixte avec son éthique (on ne siège pas lors de l'étude de son projet). Il est intéressant de faire confiance à l'acteur associatif y compris dans l'attribution de

subventions. De nombreuses collectivités locales disent que c'est impossible, du point de vue des techniciens ou d'un point de vue juridique. L'intérêt de la co-construction ne concerne pas les relations majoritaires entre pouvoirs publics et associations, mais il en existe. S'appuyer sur ce type d'expérience pour dire qu'il est possible de faire autrement est l'un des enseignements de cette expérience.

### Il y a trois enjeux :

- Comment passer de la critérisation du budget de la société, de Rennes, à une politique sectorielle (culture, sports, etc.)?
- Comment faire de la transversalité qui irrigue au-delà de la politique associative ?
- Comment renouveler la légitimité d'un Mouvement associatif rennais qui ne soit pas accaparé par les mêmes ? 200 associations ont participé à ce projet, mais il en existe 5 000 à Rennes.

## > **Thomas Lauwers** animateur, administrateur du RNMA

À Rennes, l'initiative venait surtout du milieu associatif, j'ai cru comprendre qu'à Mulhouse elle était poussée par la collectivité. Au cours de nos échanges préparatoires, il a été plusieurs fois mentionné la notion de changement culturel, des processus de transformation. C'est donc plus une dynamique qu'une décision ponctuelle.

Comment a émergé ce besoin de changement culturel, de transformation de la manière de faire ? Qu'en était-il attendu ? Quels ont été les effets, les conséquences de ce processus ?

## > **Cécile Sornin** 2<sup>ème</sup> adjointe de la ville de Mulhouse en charge de la participation, de la vie asso- ciative, de la politique de la ville et des centres sociaux

En 2013, nous avons inauguré le Carré des associations, la Maison des associations de Mulhouse. À l'époque, je n'étais pas élue, il s'agissait de répondre à des demandes de petites associations, car les plus grandes (clubs sportifs, etc.) étaient très soutenues par des subventions. Mulhouse accueille 110 000 habitants dont la moitié vit dans des quartiers prioritaires, il y a donc un énorme tissu associatif, particulièrement dans le champ de la solidarité et de l'action sociale. De petites associations ne trouvaient pas toujours de salles, elles en avaient assez de se réunir dans un café ou dans le salon de leur président. Un lieu était nécessaire, c'est ainsi qu'est né le Carré des associations. Nous avons progressivement réfléchi et transformé quatre murs en un lieu Ressource (dans tous les sens du terme) pour la Vie associative. À Mulhouse, la structuration des

subventions reste thématique. Nous intervenons dans le champ de la gouvernance, du bénévolat, de l'engagement.

En 2014, Jean Rottner (aujourd'hui le Président de la Région Grand Est) a été élu maire de Mulhouse avec l'ambition de remettre le citoyen au cœur de la ville. Nous avons une longue expérience de la démocratie participative, mais il s'est agi de changer de braquet. Les Conseils de quartier ont été supprimés, nous avons recommencé à zéro avec des Conseils citoyens (la loi Lamy était passée entre temps).



En 2015, nous avons créé une Agence de la participation citoyenne, je crois que nous sommes encore la seule ville de France à avoir ce fonctionnement. Le but était de donner une place à tous les acteurs. Dans cette Agence de la participation citoyenne, il y a 15 administrateurs : depuis le renouvellement de mandats, nous sommes 8 élus (4 de la majorité et 4 de l'opposition) avec des représentants des habitants et du monde associatif, etc.

Dès l'origine, la démocratie participative et la vie associative ont été agrégées. Je suis arrivée en 2016 et la démocratie participative avait pour slogan « Mulhouse, c'est vous » pour insister sur le pouvoir d'agir, par exemple des habitants. Dans le même temps, des associations siégeaient dans

les conseils, au titre de l'engagement, nous avons décidé de mettre la Maison des associations « sous la bannière Mulhouse c'est vous ». Que l'on travaille sur l'engagement d'un bénévole associatif ou d'un citoyen bénévole, le cœur est l'engagement... En 2014, le programme municipal comportait une carte « avantage bénévole » : je devais la mettre en œuvre évidemment sans budget. Je ne savais pas si pour être bénévole à Mulhouse, il fallait consacrer 10 minutes par jour ou 24 heures sur 24, je ne savais pas plus si un avantage était une place de stationnement ou une place de cinéma. J'ai refusé de décider seulement avec les équipes techniques municipales et nous avons commencé à travailler avec des bénévoles. Plusieurs séances de travail nous ont permis de constater que les bénévoles se fichaient de la place de parking ou de cinéma, par contre ils en avaient marre d'être considérés comme de la valetaille lorsqu'ils arrivaient dans des associations. Les associations devaient entendre qu'un bénévole devait être accueilli, qu'il fallait tenir compte de ses compétences et les reconnaître, que son travail pouvait être valorisé et qu'il était possible de lui permettre d'acquérir des connaissances. Nous avons donc développé un petit programme de formation, depuis, nous développons notre démarche sur la Vie associative.

En parallèle, en 2018, je suis devenue responsable de la Politique de la Ville. Il existait des conseils citoyens sous la responsabilité d'une élue revendiquant le pouvoir d'agir en contrôlant tout.

J'ai souhaité que le fonctionnement soit réétudié. En effet, les habitants des quartiers me disaient qu'ils ne savaient pas ce qui était fait avec tout cet argent, car rien, jamais rien ne se passait pour eux. J'ai demandé aux acteurs associatifs d'organiser des tables rondes, quartier par quartier, afin de réfléchir au projet commun, ainsi les habitants ont été tenus informés en étant des acteurs. C'est ainsi que nous avons commencé à créer des dynamiques territoriales de façon assez soutenue à travers cette idée relativement simple, mais qui n'avait pas été mise en œuvre. Par ailleurs, cela évitait la concurrence entre les associations, ce phénomène n'est pas souvent abordé, mais il existe.

Avec les conseils citoyens, nous sommes censés mettre des salles à disposition. Nous avons loué des espaces citoyens, un par secteur pour qu'ils deviennent des lieux de vie en très grande proximité. Cette dynamique s'est un peu ralentie avec la crise sanitaire, mais désormais avec l'aide de l'État, nous avons des postes d'adultes relais, ce sont des lieux qui s'animent. Je dis aux habitants et aux associations : « dès qu'il y a de la lumière, c'est que nous travaillons pour vous, ce serait bien de travailler avec vous, donc passez la porte ». Maintenant, nous allons chercher les habitants. Nous avons essayé de mettre du sens sur l'agrégation du troisième pilier qui était la Politique de la Ville.

Lors du précédent mandat, j'étais suppléante en ce qui concerne les centres socioculturels. L'élue en charge a rejoint une autre liste, et en janvier 2020, il m'a été demandé de prendre en charge ces centres. Mais le lendemain du premier tour, la crise sanitaire et le confinement ont débuté et je me suis retrouvée face à des centres sociaux qui avaient l'habitude de travailler en bilatéral, avec les élus. Ceci leur permettait de dire : « mais tu as promis ceci à untel, pourquoi pas à moi ? ». En travaillant en visioconférence, je leur ai annoncé que nous allions travailler tous ensemble.



À Mulhouse, il y a huit centres socioculturels, 400 ETP, plus de 3 M€ de subventions publiques par la ville. C'est un énorme investissement auquel s'ajoute celui de la Petite enfance pour des envies de mixité sociale, ce qui est un gros enjeu pour la Ville. Nous étions tous confinés, je demandais de trouver des solutions pour les habitants, en proximité. Aubout d'une heure, mes interlocuteurs m'ont dit : « merci et à bientôt ». Je leur ai répondu que nous nous reverrions la semaine suivante par visioconférence, car je voulais savoir comment la vie se passerait lors du confinement, comment se déroulerait le déconfinement, comment les centres sociaux fonctionneraient pendant les vacances d'été, car les habitants resteraient chez eux. Ce fut une aventure incroyable, elle perdure, elle nous a permis de remettre à plat l'attribution des subventions des centres sociaux. Il y avait très peu d'égalité, l'attribution était le produit de l'histoire, d'amitiés, de fusions de centres. Des centres étant des structures financières solides recevaient de grosses enveloppes. Des centres qui se donnaient un mal de chien, travaillaient avec des bouts de ficelle, mais avec une vraie envie d'aider l'habitant, d'être en proximité, de se renouveler recevaient très peu par rapport à ceux qui s'étaient institutionnalisés. Nous avons coconstruit des critères d'attribution de subventions.

Je pourrais également aborder le passage au cas pratique, puisque nous avons aussi une Cité éducative. Je vais en rester là. Maintenant que nous avons des critères d'attribution de subventions, nous sommes passés au dialogue de gestion, car pour l'utilisation de critères, le passage de la théorie à la pratique est complexe. Certains centres perdront des subventions, il faudra les accompagner, car nous ne donnons pas de coups de couteau dans le dos. Nous avons décidé de nous former ensemble au dialogue de gestion. En septembre et en octobre, nous avons des rendez-vous et j'ai souhaité que les élus soient formés comme les techniciens municipaux, comme les présidents et les directeurs de centres sociaux. Ainsi, nous parlerons la même langue, et lors de l'analyse des opérations de terrain, avec les mêmes mots, nous pourrions constater si cela a fonctionné ou non.

Je vous raconte tout cela, car je crois à la transversalité, au décroisement. Je pense que cela change les postures, les rapports. Nous nous parlons, ce qui ne veut pas dire que nous sommes toujours d'accord. Lors de la première formation du dialogue de gestion, je n'ai pu arriver qu'à midi, et j'ai appris que le travail de la matinée avait été compliqué, que cela faisait beaucoup. Je leur ai dit que j'étais pour l'horizontalité totale, que jusqu'à présent nous avions tout fait ensemble, mais que s'ils voulaient que je décide, je ferais comme les autres élus en remettant de la verticalité, car cela est beaucoup plus simple pour tout le monde. L'après-midi, le travail est devenu beaucoup plus constructif.

Il faut un peu d'éthique, il faut essayer de travailler en bonne intelligence. Ce que nous vivons est très intéressant, car au sein de nos équipes, il y a une opposition entre élus, techniciens, citoyens, associations. Je crois que nous sommes capables d'employer la même langue, notre démocratie mérite que nous nous mettions d'accord sur les choses importantes.



J'avais choisi le sujet de la co-construction, lorsque nous avons reçu les Rencontre du RNMA à Mulhouse, car déjà je sentais que nous n'avions pas assez d'argent public pour aider tout le monde, qu'il fallait faire des choix, optimiser chaque euro d'argent public. Cette réalité reste et à notre échelle nous essayons de faire vivre l'éthique. Je suis prête à rencontrer les élus pour leur expliquer qu'il est possible de perdre du pouvoir au profit de grandes causes.

**> Thomas Lauwers**  
animateur,  
administrateur du RNMA

Laurent Fraisse, pourquoi transformer les cadres et les manières de produire de l'action publique nécessite autant de temps, d'énergie et de volonté ?



**> Laurent Fraisse**  
chercheur, socio-économiste  
membre du LISE (CNAM)

Cela a été rappelé par Yannick Blanc, il existe des cultures administratives, des procédures administratives qui n'amènent pas naturellement à la co-construction. C'est souvent dans de nouveaux domaines de l'action publique ou dans des périodes de crise, comme le confinement que nous sommes obligés de coconstruire. L'exemple de Mulhouse m'inspire plusieurs choses.

La continuité qui est un peu la vôtre même si les thématiques parlent au milieu associatif. Les résultats de la co-construction montrent que cela nécessite un déplacement des postures. On ne vous attend pas en tant qu'élue là où vous êtes. Vous dites que vous ne déciderez pas qu'il faut se mettre autour d'une table, et vous le faites à plusieurs reprises. Souvent, dans la co-construction le pas de côté doit être fait par les deux partenaires. Certains acteurs associatifs souhaitent que l'élue décide. Dire qu'il est possible de coconstruire, de codécider doit être une décision commune. Il faut aller au-delà des habitudes, sortir d'un rapport bilatéral. Il faut choisir de ne pas être dans une relation uniquement au profit de son association (ce qui est légitime), mais devenir porteur de l'intérêt général de sa collectivité, de son secteur, de son quartier. Ce changement fait que l'on qualifie les associations d'intérêt général, alors que certains politiques jugent qu'elles sont toujours d'intérêt particulier. La co-construction oblige à assumer cette posture d'intérêt général.

Le dialogue prend du temps. Lors de mon étude, une élue avait dit qu'elle coconstruisait quand elle le pouvait, quand sa parole d'élue lui permettait de dire vraiment ce qu'elle pensait dans une réunion avec les associations sans que cette parole soit prise comme une parole d'or valant décision de la collectivité locale. Elle cheminait avec les autres

pour trouver comment faire, de manière confiante, sans qu'il n'y ait que des paroles stratégiques de positionnement des acteurs. La stratégie existe toujours, comme le pouvoir, mais dépasser ce cadre m'inspire ce propos.

Le dialogue de gestion est très intéressant. Dans notre analyse, nous avons pointé deux limites dans les exemples de co-construction : co-construction de l'action publique ne vaut pas codécision (la décision appartient toujours à une instance représentative qui vote), elle ne vaut pas cogestion, car il y a toujours un domaine problématique qui est celui du budget, de l'enveloppe financière. Il est intéressant d'arriver jusqu'à un dialogue de gestion qui va au-delà de la définition d'objectifs, d'actions, d'une feuille de route. Concrètement, décider ensemble comment financer, comment répartir des moyens est un pas supplémentaire. Je pose cette question dans mes études sur le financement public aux associations, car il existe une marge de progrès importante sur une connaissance partagée des budgets associatifs des collectivités locales. C'est trop souvent une sorte de propriété des techniciens et des élus qui ne prennent pas forcément en compte les citoyens contribuables.

Un volontarisme a été souligné, je me demande s'il a été possible de diffuser cette manière de faire auprès d'autres élus, sur d'autres politiques. C'est important, parce que pour les modes de contractualisation et de dialogue l'on pense souvent qu'une collectivité locale est un tout. Or,

dans une même collectivité, il peut y avoir un élu menant une politique avec co-construction à côté d'un autre favorable à la commande publique qui met en concurrence, etc. Une hétérogénéité peut exister dans les relations aux associations au sein d'une collectivité : une manière de faire innovante peut-elle diffuser ? Des élus partagent-ils des pratiques, essaient-ils de les diffuser au sein de leur collectivité ? C'est un enjeu important.

Dans les deux exemples présentés, il est intéressant de voir comment renouer, refaire dialoguer vie associative et démocratie participative. Il y a eu un moment de tension dans les collectivités au sein desquelles des élus ont voulu passer au-dessus des associations pour traiter directement avec les citoyens à travers des dispositifs. Il me semble qu'il y a des tentatives pour renouer la question de la démocratie locale avec les citoyens et avec les associations.

### De ce point de vue, dans la typologie apparaissaient trois types de co-construction :

- Co-construction un peu institutionnelle avec des têtes de réseaux,
- Co-construction participative cherchant à intégrer l'ensemble des associations y compris les petites qui n'ont pas toujours voix au chapitre,
- Co-construction citoyenne qui inclut les publics concernés.

Il est intéressant de mélanger ces différents registres.

Thomas LAUWERS, Laurent FRAISSE,  
Cécile SORNIN, Benoît VALET  
et Diego FERNANDEZ





### > Jimmy Begue, directeur de la MDA de Saint-Benoît

Depuis un moment, il est question de la formation des bénévoles associatifs, pourquoi ne pas parler également de la formation des élus municipaux? Certains mériteraient de connaître des exemples parlants et innovants. Pourquoi ne pas envisager des formations communes? Les élus sont souvent oubliés; or, ils n'ont pas la science infuse.

### > Cécile Sornin 2<sup>ème</sup> adjointe de la ville de Mulhouse en charge de la participation, de la vie associative, de la politique de la ville et des centres sociaux

À Mulhouse, il y a eu des changements d'élus au sein des services de la voirie, du renouvellement urbain, etc. Nous travaillons main dans la main, nous développons un programme de mobilité douce, tout se fait en participatif. Nous sommes sur l'espace public, nous faisons ensemble. En 2016, il y a eu révision du PLU, pour l'urbanisme, ce fut un cauchemar. Le nouvel élu est vice-président de l'Agence de la participation et nous faisons beaucoup ensemble. Le programme de renouvellement urbain dépasse 250 M€, nous y travaillons avec cet élu afin de mettre en place de vraies concertations. C'est possible, grâce à la volonté du maire, il est vrai que cela correspond à mon caractère; lorsque j'ai été nommée objectivement, j'ai trouvé que c'était une réelle chance. Je suis contente d'être à ma place, mais je suis rentrée en politique par hasard, je n'avais aucune formation. Je fais comme je pense que cela doit être fait.

J'anime un collectif d'élus locaux dans le groupe « Décider ensemble », je pense que de nombreux élus locaux cherchent de bonnes façons de faire. Je ne dis pas que je les ai, il faut constamment s'interroger, remettre en question ses choix. Ce doit être fait avec le cœur. Je suis dubitative sur les chartes dans la

rédaction demande deux ans, qui restent ensuite dans le tiroir, pour réapparaître en fin de mandat, dans les réalisations. À Mulhouse, il n'y a pas de charte, mais il existe une forme d'éthique.

Se mettre d'accord sur trois ou quatre valeurs fondatrices et fondamentales semble suffire. Il est alors possible d'aller chercher de la confrontation, de faire son mea culpa, car nous avons travaillé en notre âme et conscience. Un élu est un être humain, il se trompe et il apprend. Je retrouve cet état d'esprit lorsque je participe aux réunions et aux Rencontres du RNMA. Dès mon arrivée, j'ai été séduite par ce réseau : il ne se prend pas au sérieux, mais ses réalisations sont excessivement sérieuses et importantes. Je vous remercie tous.

## > Benoît Valet administrateur du Mouvement associatif rennais

Cela fait plaisir d'entendre ces paroles. Nous avons eu des retours des élus avec lesquels nous pouvons dialoguer à Rennes. Ils nous ont tous remerciés, car la co-construction les a soulagés. Avoir un vrai dialogue, un dialogue ouvert est beaucoup moins stressant et les décisions se font dans la souplesse. Nous acceptons de faire des erreurs, nous ne sommes pas toujours d'accord, loin de là, mais lorsque les décisions finales sont prises, il est plus facile de les accepter. Il est agréable d'aller rencontrer élus et techniciens. Au sein des services, il y a eu des tensions professionnelles par manque de personnel, manque de moyens et les services qui jouent le jeu de la co-construction sont beaucoup moins impactés par ses difficultés de vie. Cela fait plaisir d'entendre que nous ne sommes pas seuls à Rennes à travailler de cette façon, de voir que cela essaime. Essayez si vous ne l'avez déjà fait.

## > Thomas Lauwers animateur, administrateur du RNMA

Cela me fait penser aux paroles de l'un de nos administrateurs : « on a le droit de merdouiller ». Le terme est bien utilisé, nous avons le droit de tenter, de nous tromper.

La troisième initiative territoriale présentée concerne Grenoble. Depuis 2014, cette ville est perçue comme une sorte de laboratoire de renouvellement des pratiques de gestion, de développement d'un territoire. Cela vient peut-être de la couleur politique élue dans une ville de cette taille, c'était une première. Grenoble a misé sur les communs, la participation citoyenne comme un point d'impulsion de l'action publique. J'imagine qu'il a fallu un peu de temps pour transformer la manière de faire, il a fallu convaincre.

Ma première question est de savoir s'il a été facile de créer la bascule entre une vision un peu utilitaire de la relation associations/pouvoirs publics (parler uniquement de moyens et de ressources) vers une vision impliquant davantage le domaine de la démocratie.

Quelle est la place et le rôle donnés aux associations dans la démocratie locale, la démocratie participative? Les associations ont-elles été enjambées, ou au contraire les associations se sont-elles pleinement fondues dans une vision de démocratie locale participative?



## > Diego Fernandez directeur de la Mission Démocratie locale de la Ville de Grenoble

Il a fallu du temps et il en faut encore. Nous avons dû convaincre, nous devons continuer à convaincre. Les difficultés se présentent partout. La première étape à l'échelle de Grenoble de cette petite révolution à propos de la démocratie participative se base sur une tradition. Elle n'est pas arrivée de nulle part, elle n'est pas due seulement au changement de majorité municipale : il existe un important ancrage local d'un monde associatif, de collectifs, de citoyens engagés. Le tissu associatif est assez dense pour une ville géographiquement dense. Il est possible de s'adosser à ce terroir d'engagement. Certes, il y a eu une volonté politique importante, très présente. Lors du dernier mandat, elle nous a amenés à travailler à des dispositifs de participation ne prenant pas les associations comme un acteur à part, un interlocuteur privilégié du dialogue public et du dialogue citoyen. Le tissu associatif est considéré comme un acteur parmi d'autres et comme tant d'autres.

Tout au long du dernier mandat, la mise en place des grands dispositifs de participation a été ressentie comme une mise à l'écart par les associations, acteurs traditionnels, car la culture associative en France est très ancienne. Pour certains, les associations passent avant la participation citoyenne ; or, l'engagement se traduit de milliards de manières. L'enjeu, l'objectif principal a été que toute partie prenante participe à partir du moment où elle peut être concernée par la décision publique, que ce soit une personne morale comme une association une personne physique comme un habitant,



un acteur économique, un parti politique, des collectifs. Chacun peut participer, notre discours doit donc être général, universel, s'adresser à toutes les Grenobloises et à tous les Grenoblois, en parlant de la citoyenneté à partir de 12 941, sans condition de nationalité, et je le répète sans devoir être une personne morale, sans devoir être organisé formellement.

C'est ainsi que nous avons déployé le programme du dernier mandat. Nous avons déployé le budget participatif, la votation d'initiative citoyenne, les interpellations citoyennes, les conseils citoyens indépendants qui ne s'adressent pas aux associations, les tables de quartiers (équivalent des conseils citoyens Politique de la Ville, nouvelle dénomination inspirée du rapport Bacqué Mechmache). Ces conseils n'étaient pas du tout des tables de quartier sur le fond et nous avons l'obligation légale d'y inclure des associations, des acteurs locaux.

Au cours de ce premier mandat, nous avons rencontré de grandes difficultés avec le monde associatif qui s'est senti discriminé, mis à l'écart de la décision publique et de la participation citoyenne. Nous ne changeons pas de perspective, nous souhaitons une prolongation, une extension du domaine de la démocratie participative comme un seul volet de la démocratie. Nous disons que toute l'action de la vie associative, comme toute action bénévole en général, toute action du citoyen engagé au sein d'une structure, dans un collectif informel ou individuellement auprès de l'institution publique doit être considérée comme un volet essentiel de la démocratie. Nos élus ont une conviction, un engagement et une éthique très forts... et ils aiment les chartes. Ils aiment ce mot, ils nous demandent de travailler à cette formalisation, cette transparence des règles, du mode de travail.

Maintenant, à Grenoble nous parlons de différentes dimensions de la démocratie, parmi elles existent la démocratie contributive et la démocratie coopérative. Nous souhaitons aller vers le volet de la démocratie coopérative pour nous inscrire dans le sens de la coopération, des

coopératives. Un guide de la participation a été construit avec des associations, des habitants, il a été nourri par une nouvelle charte donnant les principes d'une administration coopérative. Nous essayons d'avancer sur ce projet pour associer davantage les parties prenantes, et cette fois-ci en prenant plus en compte les associations, mais pas uniquement elles. Nous souhaitons reprendre ce volet de la vie associative, car non seulement le tissu associatif s'est senti exclu, mais ce volet n'a pas été traité profondément au cours du premier mandat.

Nous avons une Maison des associations à Grenoble : pendant le dernier mandat, ma collègue a travaillé à la remettre sur pied. C'était un ancien bâtiment très détérioré et sans équipe. Une équipe de relations au monde associatif a été créée par de toutes pièces. Il a fallu fonder des bases pour pouvoir travailler davantage avec les associations. Il y avait également un découpage par lots dans les directions, un travail assez divisé avec les associations ce qui est très prégnant. Cela doit exister dans d'autres villes : la culture avec ses associations, le sport avec ses associations, la direction de l'action territoriale avec ses associations de proximité, la direction de l'éducation/jeunesse avec ses associations. La Maison des associations gérait les services, les logiciels de distribution de subventions : les élus actuels ne souhaitent pas lui donner ce sens. Dans la nouvelle charte, un nouveau et grand volet doit nous permettre de renouer le dialogue avec le monde associatif dans le cadre de la démocratie participative, de la démocratie locale.

L'un des projets importants du mandat qui commence est celui des volontaires à Grenoble : définir comment chacun peut prendre part à l'action. Pour les personnes physiques, un pacte de coopération a été créé, il dérive des conventions de collaboration occasionnelle du service public, formule juridique spécifique pour associer les individus au travail d'une institution. Il y a également un pacte de coopération avec les associations afin de mieux les inclure dans l'action publique.

Nous en sommes à un point de bascule parce qu'au cours du premier mandat et au début du second, nous avons toujours considéré les associations comme un acteur parmi d'autres, maintenant nous considérons qu'il faut aller plus loin. Cet acteur peut faire appel au dispositif de participation générale : budget participatif, interpellation citoyenne, comité de relations, convention COVID liée à la crise sanitaire (60 associations y ont travaillé parmi 300 membres). J'ai l'impression que nous travaillons marche après marche, brique après brique, nous sommes en train de fusionner des services, de changer les mentalités. Il va encore falloir convaincre, il va encore falloir du temps pour avancer dans l'idée que la démocratie se construit dans la coopération. Il faut convaincre qu'il n'y a pas seulement cette dimension traditionnellement attribuée à la démocratie participative qui est de se demander comment l'institution propose des espaces d'ouverture pour associer les habitants, les parties prenantes à la prise de décision publique. Cette dimension descendante s'oppose à la logique que nous avons du monde associatif : notre rôle était en tant qu'institution d'accompagner, de faciliter



l'initiative libre et autonome sans interférer. L'institution donnait de l'argent, des moyens, des locaux, tout ce qui est nécessaire, mais en laissant faire. Comment pouvons-nous y arriver sans détruire la logique de la libre association, de l'autonomie du monde associatif? Comment pouvons-nous rapprocher ces deux dimensions de l'action publique : l'ouverture à l'association pour la décision de l'institution publique (co-construction), mais aussi pour que l'institution publique porte, soutienne la libre initiative. C'est là que se trouve le point de jonction. Des deux côtés, il ne s'agit que d'initiative citoyenne. Le service que je dirige ne devrait pas s'appeler « Mission démocratie locale », mais plutôt « service de relations au monde associatif ». Nous pourrions peut-être devenir une sorte de « service d'accompagnement à l'initiative citoyenne ». C'est peut-être l'horizon vers lequel nous allons.

### > **Thomas Lauwers** animateur, administrateur du RNMA

À Rennes, à Mulhouse ou à Grenoble des initiatives et des expériences territoriales font le pari de renouveler les manières de produire de l'action publique, pari sur l'implication citoyenne. Il faut également penser aux bilans de transition. Laurent Fraisse, d'après vos travaux et ce que vous voyez émerger, ces initiatives renouvellent-elles, reconstituent-elles de la citoyenneté? À l'heure où les médias nous disent que la citoyenneté est en déperdition totale, que l'abstention s'accroît, ces initiatives, ces prises de position fortes de la part de certains territoires contribueront-elles à renouveler la citoyenneté en France, permettront-elles de réenclencher une dynamique d'innovation sociale et territoriale?



### > **Laurent Fraisse** chercheur, socio-économiste membre du LISE (CNAM)

Ce sont encore des questions très générales! Je vais y répondre en partant du cas de Grenoble, qui me fait penser qu'aujourd'hui, la vie associative telle qu'elle s'était pensée dans ses relations aux pouvoirs publics est interpellée de tous côtés. Le modèle historique était celui du dialogue ciblé. Les revendications étaient pensées comme une forme d'expansion de la social-démocratie. Elles étaient pensées sur le modèle du dialogue social, mais étendu aux enjeux sociétaux, avec des acteurs qui représentaient les forces vives de la Nation sur certains sujets : les associations. L'extension de la représentation dans la société civile (conseils économiques et sociaux et autres instances) est percutée de différentes manières dans un volet, disons progressiste, par les instances de démocratie participative, par les communs, par l'idée que le fait associatif est autre chose que la Loi 1901. Il s'agit d'une manière de vivre ensemble sur les territoires, une manière pour les personnes de se relier, même si ce n'est pas toujours autour d'un bien commun ou d'un commun, même s'il ne s'agit pas toujours de la création d'une association. Les associations deviennent des acteurs secondaires ou des acteurs parmi d'autres. La participation et la citoyenneté ne passent pas que par les associations. Or, pendant des années, dans une perspective de démocratie locale, les associations se présentaient comme l'intermédiation entre les besoins des populations et de leur expression et les pouvoirs publics. Le discours associatif s'est construit de cette façon dans les années 1980/1990/2000, même avant. Il se fait percuter par des dispositifs ou des méthodes de démocratie participative voulant toucher directement le citoyen, sans intermédiation.





Une autre percussive est due à l'apparition d'associations de fait ou à des collectifs.

À cela s'ajoutent des formes d'action collective par les réseaux sociaux dans lesquels il n'y a pas de représentation, pas d'organisation. Depuis trois ans, des personnes sont allées dans la rue sans s'organiser sous forme associative pour présenter des plates-formes de propositions. Cela interpelle le monde associatif.

En faisant référence aux dernières élections, ainsi qu'à ce qui se passe en Europe et dans le monde, une montée du populisme fait qu'aujourd'hui certaines personnes considèrent que la souveraineté est le citoyen votant, qu'il est la seule légitimité démocratique. Cela remet également en cause les associations.

C'est le versant conservateur des choses, je veux dire que la médiation entre la population et les pouvoirs publics est questionnée de tous les côtés. Ce qui m'intéresse dans l'expérience de Grenoble, c'est de savoir comment articuler les différents espaces démocratiques et les divers acteurs. La démocratie coopérative, la démocratie participative sont-elles des notions lisibles

pour les Grenoblois? À Grenoble, il s'agit d'un laboratoire, donc l'échec est permis.

Nous avons eu des témoignages de collectivités locales, il serait intéressant de savoir comment ces environnements moins accommodants qu'auparavant permettent aux acteurs associatifs de se remobiliser collectivement pour s'approprier la situation actuelle, par exemple dans les quartiers, pour déterminer comment articuler budget participatif et subventions associatives. Des initiatives sont prises ailleurs qu'à Grenoble. Comment on n'attend pas uniquement des collectivités locales et des élus qu'ils fassent cette articulation entre les espaces, mais que cela remobilise les acteurs associatifs afin qu'ils se fassent entendre, qu'ils fassent des propositions? C'est la question que j'ai envie de poser, car nous savons que dans la co-construction, il faut des espaces autonomes, et pas uniquement des espaces produits par les collectivités. Encore

une fois, il y a des projets de co-construction qui sont impulsés par les associations qui essaient de déborder les collectivités locales et de leur imposer des espaces, au lieu de les créer ou de les susciter. Ce ne sont pas uniquement des espaces qu'il faut occuper parce qu'ils ont été pensés par des services de démocratie participative.

Il existe des exemples allant dans l'autre sens, il faut en tenir compte face à tous ces nouveaux environnements. Grenoble a une longue histoire de la participation, il faut la prendre en compte. Localement, il faut que les associations soient capables d'être forces de proposition et d'interpellation, y compris pour dire que ce qui se passe n'est pas correct.

## > **Diego Fernandez** directeur de la Mission Démocratie locale de la Ville de Grenoble

Je vais donner des exemples très concrets.

Je vois l'articulation des espaces démocratiques, l'articulation entre divers dispositifs et le monde associatif du point de vue du technicien qui doit porter ces dispositifs.

Depuis le début du dernier mandat, nous avons pensé à une sorte de ré articulation. Nous avons des dispositifs en six lots entre lesquels il n'y avait pas forcément de liens, sans compter les concertations et sans compter les instances consultatives. C'était le cas par exemple entre deux grands dispositifs de participation citoyenne que sont les budgets participatifs et le dispositif d'interpellation citoyenne (dont font partie les associations, mais non majoritairement). Nous allons commencer le vote du budget et pour des raisons techniques, nous avons dû supprimer l'un des projets portés par une association : les frais de fonctionnement étaient trop élevés. Il s'agissait de capteurs de bruit et de mesures dans l'espace public. Cette initiative issue d'une association est devenue une interpellation citoyenne. Cela veut

dire que les liens existent déjà, car nous avons créé des espaces d'ouverture adressés à tous et à toutes. Ils permettent de mettre les pieds là où cela peut faire mal : vous avez entendu parler du burkini, des réseaux citoyens. La première interpellation citoyenne que nous avons reçue après la délibération du vote de juin 2021 fut celle concernant les maillots de bain couvrants dans les piscines grenobloises. C'est ainsi de l'initiative et la conflictualité de certains sujets remontent à l'espace public. Le sujet peut être, non pas transformé, mais il peut ouvrir d'autres portes.

Dans le même cadre d'interpellation citoyenne, il y a peu nous avons l'exemple d'une médiation d'initiative citoyenne, il s'agissait des enfants porteurs de handicaps dans les MJC et dans le cadre des activités périscolaires. La même association a fait l'interpellation, mais en même temps, elle a proposé un projet de budget participatif. Par l'interpellation, elle a gagné le fait de remettre en question la politique et les critères d'accessibilité. Nous nous sommes rendu compte que nous étions très mauvais dans la position donnée aux établissements socioculturels pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Nous allons faire analyser la situation et l'améliorer.

De plus, il y a une initiative à propos du matériel pédagogique dans les écoles pour les activités périscolaires et pour les budgets participatifs. Cela va passer au vote très rapidement.

Comme toutes les collectivités, nous sommes confrontés à quelque chose de très complexe, ce sont les instances consultatives pérennes : conseil de quartier, CCPV 1 49 09, et à l'échelle de la Métropole des conseils de développement, etc. À Grenoble, les conseils de quartier s'appellent les conseils citoyens indépendants, nous voulions rentrer à nouveau dans la logique que l'important est de créer l'ouverture. Lors du mandat précédent, toutes les associations étaient exclues des conseils citoyens. Ils n'étaient constitués que de personnes physiques venant en leur nom propre, de plus elles étaient tirées au sort sur les listes électorales, puis après sur listes de résidents. Ce fut un échec. Un conseil consultatif est une prise de tête, car au mieux

10 % des personnes qui veulent s'engager sur quelque chose sont prêtes à participer à ce type de conseil. Maintenant, nous ouvrons ces conseils à tous ceux qui veulent se mobiliser. Nous partons sur la logique : « ouverture, ouverture, ouverture », « flexibilité de l'espace de consultation ».

Auparavant, les associations de proximités étaient en colère contre la municipalité, et à Grenoble, il y a 28 quartiers, chacun ayant son association. Désormais, ces associations sont accueillies, elles peuvent participer parce que nous nous basons sur la logique de créer l'espace pour que les citoyens, vous comme d'autres choisissent les sujets sur lesquels la municipalité sera interpellée. La municipalité donnera les moyens de réalisation : des moyens financiers, un agent référent, de l'espace si cela est nécessaire pour se réunir, pour s'organiser. Ensuite, les citoyens décident de ce qu'ils souhaitent faire. L'articulation a ainsi pu se faire. Nous en sommes au démarrage, nous espérons que cela va fonctionner. Nous voyons apparaître des sujets complexes comme la piétonnisation des espaces urbains.

Vous avez dit qu'il fallait coconstruire, car cela se passait mieux : pas partout ! L'objectif est beau, mais très difficile à atteindre dans certains cas et surtout dans des projets urbains très vastes et complexes.



## > Philippe Torrecilla, Ville de St-Rémy-de-Provence

Ma question s'adresse à Diego Fernandez. Nous entendons beaucoup parler de démocratie participative, il a ajouté la notion de démocratie contributive et de démocratie coopérative : pourrait-il expliciter son propos ?

## > Diego Fernandez directeur de la Mission Démocratie locale de la Ville de Grenoble

À Grenoble, en 2017, nous avons effectué un travail de définition des types de démocraties, des niveaux des formes de participation (de la consultation à la co-construction; nous ne sommes pas allés jusqu'à la codécision, notion travaillée avec les associations et les habitants). Lors des délibérations de mars 2022, nous avons ajouté le principe d'une administration coopérative et nous avons ajouté la notion de démocratie coopérative. Notre service de démocratie locale regroupe les cinq domaines démocratiques de la participation : démocratie représentative, démocratie d'interpellation, démocratie directe, démocratie coopérative et démocratie participative.

La démocratie coopérative consiste à proposer aux personnes d'agir concrètement en modifiant leur cadre de vie et les services publics, en les considérant comme un acteur ou une actrice à part entière à l'initiative des solutions possibles. La coopération implique une entente entre les parties prenantes qui dépasse les notions de client ou de bénéficiaire, au profit d'une participation active à un projet commun. C'est une question essentielle : comment donnons-nous du pouvoir à la personne pour faire, pour agir même dans son cadre de vie le plus proche ?

L'exemple le plus clair de démocratie coopérative est celui des chantiers ouverts au public. Il s'agit de grands chantiers à l'initiative de citoyens qui peuvent intervenir dans l'espace public, les services municipaux viennent uniquement les soutenir. La municipalité fournit le matériel et de l'équipement. Tout est à l'initiative des citoyens, puisque l'espace public est un bien commun. Il en est de même pour les locaux, actuellement un chantier concerne un bâtiment.

L'idée est celle du « droit de faire et d'agir concrètement », c'est le thème d'une conférence qui aura lieu fin 2022.

Tout a été mis en forme dans un guide pratique qui présente les 28 dispositifs ou espaces de participation de la Ville, les critères, une partie formelle, nos principes, les chartes, nos obligations et nos engagements dans ce processus de démocratie coopérative, les pactes de coopération. Des exemplaires sont à votre disposition.

## > Véronique Dancoisne, ville de Pont-de-Claix

Je suis Grenobloise, j'habite à Grenoble et je m'y perds... je vais prendre le guide !

Je vais rester constructive, mais en tant qu'habitante, je me pose vraiment des questions sur le choix de mettre à l'écart les associations.

Je m'interroge aussi sur le rapport au citoyen qui doit s'engager.

Je vois que toutes les formes de participation sont testées, mais je m'y perds. Je constate que certains s'y retrouvent, puisque des groupes citoyens qui se font retoquer à un endroit trouvent une autre entrée. En tant que citoyenne, j'ai l'impression d'être de plus en plus déconnectée; pour moi, l'entrée associative était bonne.

## > Benoit Valet administrateur du Mouvement associatif rennais

À Rennes, un travail identique à celui de Grenoble a été fait. Nous aimons également beaucoup les chartes et une charte de la démocratie locale a été retravaillée en 2021. La première charte ne contenait aucun mot sur les associations, sur leur travail; or, notre territoire a un réel maillage associatif. Pour la rédaction de la nouvelle charte, le monde associatif a été impliqué d'un bout à l'autre du travail au sein d'un comité de pilotage, car les élus se sont rendu compte qu'interpeller les citoyens directement est très complexe.

En ce qui concerne les budgets participatifs, les élus craignaient qu'ils ne deviennent des subventions déguisées, ce qui est légitime. Ils se sont rendu compte que 90 % des projets proposés par des citoyens ont dû être montés par des associations ou qu'il a fallu aider les citoyens à créer des associations pour que les projets soient menés à bien. Les projets purement citoyens n'ont pas abouti ou n'ont pas atteint leur but initial. Je trouve que l'interpellation citoyenne est très intéressante, mais les corps intermédiaires existent et ils n'ont pas été créés pour rien.

## > Diego Fernandez directeur de la Mission Démocratie locale de la Ville de Grenoble

Il est possible de se perdre, car c'est un domaine très riche. Le fait est que dans le domaine de la démocratie participative, les élus ont fait un choix, mais les associations ne sont pas totalement écartées. Elles continuent à être subventionnées,





à être très fortement soutenues par la Ville (par exemple, 5 M€ dans le domaine socioculturel), elles sont très vivantes et travaillent beaucoup.

Nous n'avons pas eu le même constat qu'à Rennes en ce qui concerne le budget participatif qui ne correspond pas à une partie très importante des projets qui peuvent venir ou non du monde associatif. Les associations sont réellement présentes dans tous les dispositifs de participation. Dans les interpellations citoyennes, les associations sont minoritaires, environ 40 %, 60 % des porteurs sont des habitants non organisés. En 2022, 4 000 personnes ont participé aux interpellations.

Je pense qu'à Grenoble, l'une des grosses difficultés est que les citoyens se perdent à cause de la multiplicité des entrées. Il est possible de faire énormément de choses, mais il faut savoir à quelle porte frapper. Cela devient illisible, même moi je me perds sur le site de la Ville de Grenoble. C'est pour cela que nous sommes engagés dans un travail de création d'une entrée unique. Nous étudions comment la Maison des associations peut devenir une Maison des initiatives citoyennes. Tout le monde pourra aller dans un lieu où exposer son projet et où des outils seront proposés. Nous allons faire un effort très important pour l'accessibilité à ces dispositifs. Mais, malgré toute la difficulté lexicale et les choix politiques, toutes ces possibilités existent.

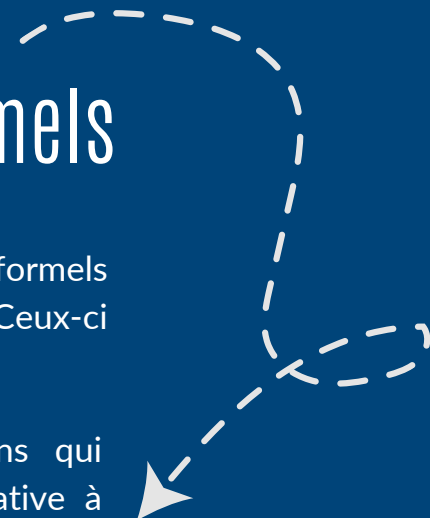




## Projets collectifs et informels

Plusieurs MDA sont confrontées à l'émergence de projets informels ou en collectif qui ne passent pas par le statut associatif. Ceux-ci sont le fruit d'une conjonction de plusieurs facteurs :

- des envies spontanées d'engagement de citoyens qui souhaitent agir en évitant la "lourdeur" administrative à laquelle la gestion associative contraint
- des dispositifs de démocratie participative qui font jaillir des idées de projets chez des groupes d'habitants
- le développement des budgets participatifs qui sont le déclencheur pour que des collectifs montent un projet



### Table 1

Quelle attente des projets collectifs envers ma MDA ? Quel accompagnement ?



### Table 2

Lien entre les quartiers et les types de projets



### Table 3

L'émergence des collectifs : quelles différences avec les associations ?

## Quelle attente des projets collectifs envers ma MDA ? Quel accompagnement ?



### Témoignages relevés sur les projets collectifs hors Asso

#### Réflexe naturel de plusieurs MDA

Orienter vers le statut Associatif, sans trop se poser la question d'autres leviers. ( exprimé par Dijon, St Benoît, Grenoble )

#### Autre tendance exprimée

mettre le collectif en relation avec une autre association de la thématique, créer ainsi le lien en espérant que ça matche ( logique exprimée par St Benoit, Versailles)

- > **A St-Benoit**, ont déjà le Fonds de participation des Associations. Dans le cadre de la « cité Éducative » qui se déploie sur le territoire, la MDA pourrait devenir opérateur d'un fonds dédié et de l'accompagnement de projets ( ex : de parents, ...) avec la prise en charge pour le groupe de frais relatifs aux projets par la MDA (Ex : Location de bus, d'une sono ). Pour le groupe d'habitant, la logique est de ne pas créer d'asso ni d'ouvrir de compte.
- > **A Versailles**, géré par Service Jeunesse : Bourse aux jeunes qui peuvent développer un projet collectif sans être en asso. (MDA n'intervient pas).
- > **A Besançon**, pour le Fonds de Participation des Habitants, une asso fait le portage administratif du budget et les paiements pour le compte des collectifs ([Agir Solidarité](#)).
- > **A Mons en Baroeul**, [le PIC](#) (projet initiative citoyenne) peut être mobilisé par les assos.
- > **A Grenoble**, ce sont les Maisons des habitants, avec les Agents de développement local, qui font le travail de suivi de projets collectifs (hors asso).

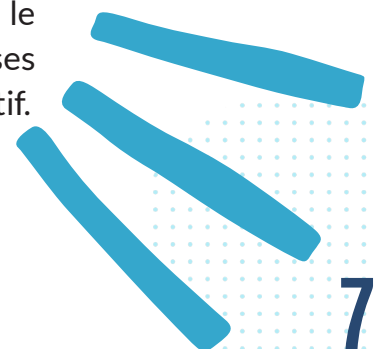




## Une réflexion intéressante sur l'outillage MDA

Par réflexe la MDA oriente vers la création d'association. Sur plusieurs territoires, le soutien aux projets collectifs hors asso est plutôt dans les cultures métier de Centre Social, ou Maison des habitants, ou autre structure sociale ou socio-culturelle de proximité.

Si la MDA était outillée pour prendre connaissance de ces autres manières de rendre possible les projets, elle pourrait soit mieux capter le "qui fait quoi" de son territoire pour orienter vers le bon partenaire, soit créer en direct des réponses qui n'obligent pas à passer par le statut associatif.





## Lien entre les quartiers et les types de projets

### Exemple de types de projets

#### > A Quimper

- Les budgets participatifs viennent d'être lancés, 400 mille € proposés. Tous les quartiers sont ciblés (quatre quartiers de la même taille).  
Il y a eu un appel à projet (asso, citoyen) à déposer un projet co-porté par plusieurs personnes (c'est la première année). Essentiellement des projets de petite taille, d'amélioration du quotidien, des individus.

#### > A Créon

- Décembre 2020, deux femmes ont décidé de mettre des petit cadeaux pour les personnes en difficulté (nourriture, jeux culturels..). Elles ont contacté la cabane à projet pour une mise en relation avec les cibles. Il y a eu des mises en place de point de collecte
- La boîte solidaire, genre de calendrier qui ont à chaque date correspondait des boîtes à cadeaux pour des personnes démunies et ont eu besoin d'accompagnement

#### > A Dijon

- Boîte à livre
- Des frigos solidaires, qui sont devenus ensuite des associations :  
6 frigos solidaires dans la ville



## Autres exemples

- Les bancs publics à Quimper (à certains endroits)
- Quelques jeux pour les enfants
- Épicerie solidaire
- Les espaces pour les jardins partagés
- Des personnes peuvent se réunir à un moment donné (militant pour l'environnement peut être pour planter des arbres, des actions plus ou moins ponctuelles mais ne rencontrant pas la ville donc pas d'accompagnement.)
- Plusieurs projets individuels à Quimper en lien avec le budget participatif mais qui ne demandent pas un accompagnement de la MDA.
- A la réunion accompagnement de porteurs de projet : avec une réorientation vers les professionnels du fait de la correspondance du projet avec le statut associatif.
- La bourse jeune financée par le CAF à Saint Benoît de la réunion

### Remarques partagées

- Les services municipaux ne sont pas sollicités par des initiatives individuelles
- Les initiatives individuelles ou collectives connues par ces services sont ponctuelles et militantes (Dijon)
- Les initiatives liées au budget participatif peuvent devenir associatives, car elles peuvent être difficiles à porter par des individus
- Les projets individuels n'ont pas de liens spécifiques avec les QP

## L'émergence des collectifs : quelles différences avec les associations ?

### Pourquoi les engagements au sein des collectifs restent-ils hors du cadre associatif ?

- > **Quels avantages ont les citoyen.ne.s à se réunir en collectif plutôt qu'en association ?**
  - Moins de contraintes administratives
  - Plus de réactivité et de spontanéité
  - Etre dans l'action directe, sans répondre à une commande publique
  - Garder une certaine indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics
  
- > **Quelles différences y a -t-il entre les collectifs et les associations ?**
  - Réponse à une situation d'urgence;
  - Difficulté à recevoir des subventions et à accéder aux biens lorsque les collectifs perdurent.

### Exemples de collectifs qui gèrent des espaces publics mais principalement en extérieur :

- Ville 1 dans laquelle un collectif a récupéré un square public pour le transformer en une ferme et un potager collectif. Toutefois, ce lieu s'est privatisé au fur et à mesure. D'un square ouvert à tout le monde, il est devenu un jardin ouvert uniquement lors de certains horaires.
- Ville 2 dans laquelle la plupart des jardins partagés sont gérés par des collectifs, les lieux sont ouverts.





## Conclusion

- Les collectifs incarnent finalement des associations de fait, entendus comme le regroupement d'individus pour défendre une cause commune. Les collectifs semblent être plus temporaires, se créent de façon plus spontanée afin de répondre à une problématique d'urgence et gardent une forme d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. **Certains perdurent, mais de nombreux collectifs se transforment en associations pour des raisons politiques, financières et de pérennité.** L'inverse est plus rare.
- On remarque cependant que le parcours individuel des militant.e.s peut passer d'associations en collectifs.



Le RNMA vous remercie d'avoir participé aux  
**55èmes Rencontres Nationales à Roanne !**



# Remerciements

Ces Rencontres nationales RNMA sont le fruit d'un travail de co-construction entre le RNMA et la Ville de Roanne, que nous remercions pour son engagement.

Nous remercions aussi l'ensemble des intervenants, des témoins et de l'ensemble des acteurs locaux qui ont participé ou contribué à cette édition.

Ce projet a été soutenu par des financeurs qui nous ont également fait confiance et sans qui nous n'aurions pu réaliser cette édition, nous les en remercions vivement.

Un grand merci pour leur engagement à l'ensemble des bénévoles du RNMA impliqués dans la préparation et l'organisation de cette édition, et à tous les participant.e.s qui ont joué le jeu du collectif tout au long des rencontres. Merci aux équipes du RNMA et à celle de Roanne.





## **Réseau National des Maisons des Associations**

1, allée Monseigneur Jean-René Calloc'h - 29000 QUIMPER  
contact.rnma@maisonsdesassociations.fr  
[www.maisonsdesassociations.fr](http://www.maisonsdesassociations.fr)

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

